

Rapport Annuel Politique de la Ville 2015 - 2016

Contrat de Ville de Metz Métropole

Sommaire

Préambule	3
PARTIE 1 :	5
LE CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE 2015 – 2020 : ORIENTATIONS ET INTEGRATION DANS LE PROJET D'AGGLOMERATION	5
A – LE CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE.....	5
B – L'INTEGRATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LE PROJET DE TERRITOIRE 2013 / 2032 DE L'AGGLOMERATION.....	6
PARTIE 2 :	10
LE CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE : GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE ET MISE EN OPERATIONNALITE DE PROXIMITE.....	10
A – L'ARTICULATION DES 3 PILIERS ET DES THEMATIQUES TRANSVERSALES.....	10
B – LA GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE	10
C – LA PARTICIPATION DES HABITANTS	14
Grands chiffres de l'année 2016	14
D – EVALUATION	17
PARTIE 3 :	19
LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE.....	19
A – ELEMENTS GENERAUX.....	19
B – Pilier 1 Cohésion Sociale.....	22
C – Pilier 2 Cadre de Vie et Renouvellement Urbain.....	28
D – Pilier 3 Emploi et Développement Economique	30
PARTIE 4 :	32
ACTIONS MENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN FINANCEES PAR LA DSU.....	32
PARTIE 5 :	36
ACTIONS FINANCEES PAR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE.....	36
PARTIE 6 :	39
RETOUR DE METZ METROPOLE SUR LES AVIS FORMULES DES CONSEILS CITOYENS ET DES CONSEILS MUNICIPAUX	39
PARTIE 7 :	42
LA MOBILISATION DES SIGNATAIRES	42
Caisse des dépôts	42
Région Grand Est	44
Est Habitat Construction	45

BATIGERE SAREL	46
AMLI	47
Metz Métropole Développement	48
Mission Locale du Pays Messin	51
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle	53
Pôle Emploi.....	54
ANNEXES :.....	55
Annexe 1 : Avis des Conseils Citoyens et des Conseils Municipaux.....	
Annexe 2 : Pacte financier et fiscal de solidarité	

Préambule

La loi du 21 février 2014 pour la Ville et la Cohésion Urbaine a réformé en profondeur la Politique de la Ville afin de lui octroyer une meilleure lisibilité, mais surtout pour lui offrir un cadre efficace et cohérent.

En effet, la volonté qui a guidé cette réforme est de concentrer les moyens sur le territoire les plus en difficultés afin de réduire les inégalités territoriales et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Dans cet objectif a été mis en place le Contrat de Ville, cadre favorisant une large mobilisation des acteurs en faveur des quartiers définis comme prioritaires (QPV). Cet outil a l'avantage de favoriser une action publique mêlant les dimensions sociale, urbaine et économique. Cette action est désormais déployée au niveau intercommunal, ce qui favorise un rattrapage de ces quartiers à un territoire plus large. Enfin, a été actée la volonté d'une participation active des habitants à travers l'installation de Conseils Citoyens dans chaque QPV.

Cette même loi prévoit l'élaboration d'un rapport annuel du Contrat de Ville. Un décret du 5 septembre 2015 précise son contenu, son mode d'élaboration et les conditions de sa présentation aux assemblées délibérantes ainsi qu'aux Conseils Citoyens.

En outre, il est prévu que le projet de rapport soit transmis par l'intercommunalité aux conseils municipaux et aux conseils citoyens, et éventuellement aux autres partenaires. Le délai imparti pour leur réponse ne peut être inférieur à un mois. A défaut de réponse dans ce délai imparti, l'avis est réputé favorable. Les différents avis sont annexés au projet de rapport.

Ainsi, lors de sa présentation à l'Assemblée délibérante de l'EPCI pour approbation, des précisions seront apportées aux observations formulées par les différents partenaires.

Le Contrat de Ville de Metz Métropole

Le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015 – 2020, signé le 3 juillet 2015, constitue le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire. En lien avec de nombreux partenaires, ce contrat met en cohérence les politiques publiques et les différentes interventions menées en faveur des QPV et de leurs habitants.

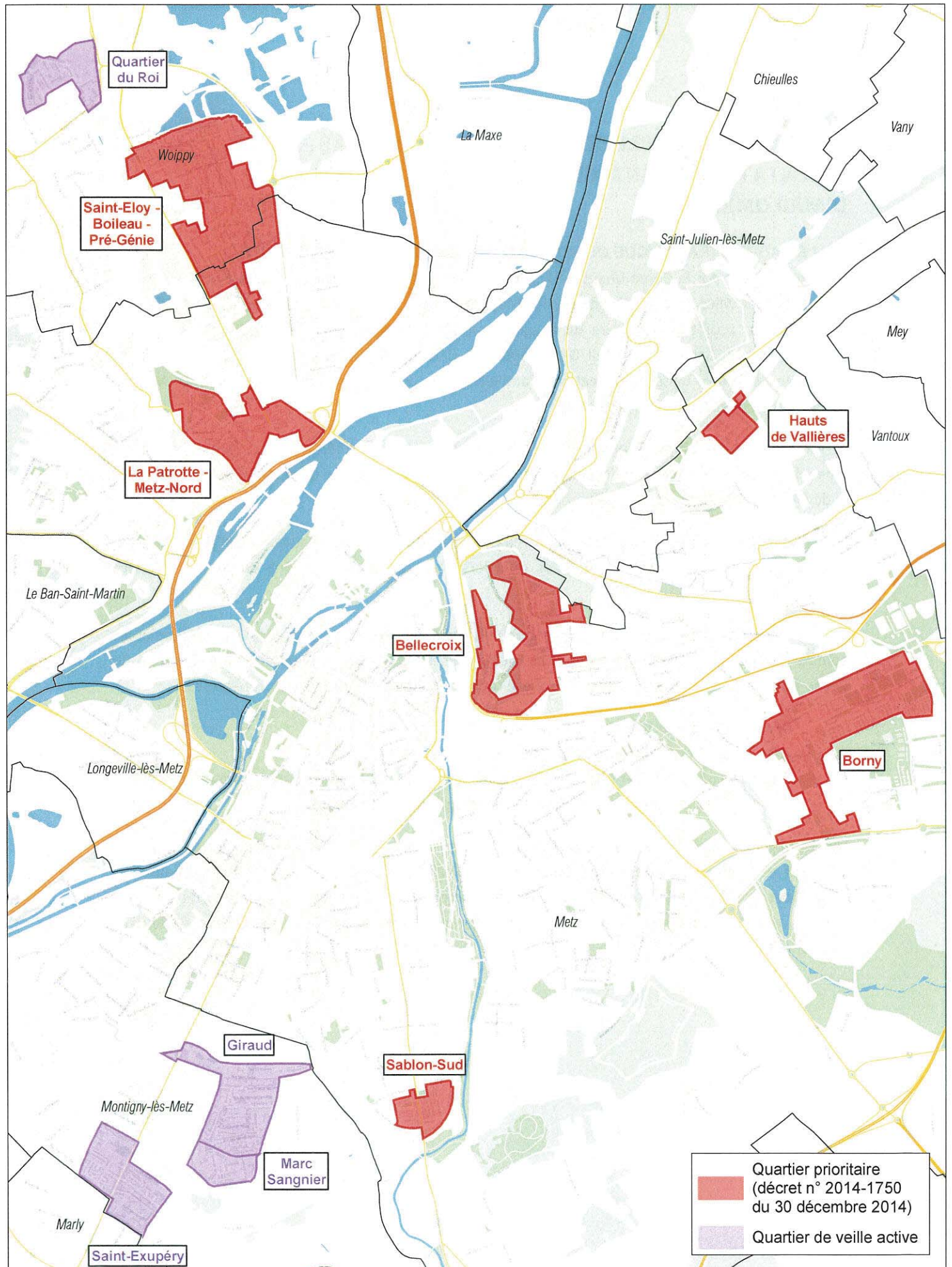
Metz Métropole compte 6 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- Borny à Metz,
- Bellecroix à Metz,
- Hauts-de-Vallières à Metz,
- Sablon Sud à Metz,
- La Patrotte / Metz Nord à Metz,
- Saint-Eloy-Boileau-Prégénie à Woippy et Metz.

Ces 6 quartiers totalisent 27 402 habitants, soit 12,3% de la population de l'agglomération.

De plus, les 4 quartiers sortant de la Politique de la Ville et présentant encore certaines fragilités ont été classés "quartiers de veille active". Il s'agit d'y entretenir une attention soutenue des pouvoirs publics au titre du droit commun.

Nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville



PARTIE 1 :

LE CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE 2015 – 2020 : ORIENTATIONS ET INTEGRATION DANS LE PROJET D'AGGLOMERATION

A – LE CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE

Désormais piloté par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, en lien avec les services de l'Etat et les Villes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, le Contrat de Ville de Metz Métropole est adossé au projet de territoire de l'agglomération et s'appuie sur une large mobilisation des acteurs : Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisses des Dépôts, bailleurs sociaux, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission Locale du Pays Messin, associations et habitants de quartiers....

Le territoire intercommunal constitue une échelle pertinente et cohérente pour la Politique de la Ville : il va en effet permettre d'inscrire les quartiers dans la dynamique d'agglomération et favoriser le développement homogène du territoire.

L'objectif du Contrat de Ville est de renforcer la gouvernance partenariale autour de la politique de la ville, élaborer un diagnostic partagé des quartiers et garantir une synergie commune pour les habitants.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Contrat de Ville, un diagnostic partagé avec les partenaires et les acteurs associatifs a été entrepris afin de définir les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville. Les différents objectifs ont été répertoriés dans 4 grands axes stratégiques :

- Axe 1 : développer les potentiels des quartiers
- Axe 2 : renforcer l'inclusion et la réussite des habitants
- Axe 3 : mixer et arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération
- Axe 4 : partager les méthodes de travail et des partenariats innovants.

Les 15 objectifs stratégiques qui en découlent permettent de répondre aux 3 piliers sur lesquels reposent les Contrats de Ville : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi. Les 3 thématiques transversales que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse y sont également développées.



Les 15 objectifs stratégiques se scindent en objectifs opérationnels: ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville qui servent de cadres à la mise en œuvre des différentes actions sur 2015-2020.

B – L'INTEGRATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LE PROJET DE TERRITOIRE 2013 / 2032 DE L'AGGLOMERATION



Pour la construction de son projet de territoire "Imagine Metz Métropole", Metz Métropole s'est inscrite dans une démarche de participation citoyenne, en favorisant le dialogue entre les habitants, les élus communautaires et les acteurs du territoire.

Il dépasse la question des compétences et du territoire de Metz Métropole et fixe le cap pour les deux décennies à venir.

5 ambitions pour 2032 :

- Etre un territoire d'opportunités pour les jeunes : formation, insertion, emploi, culture, logement.
- Renforcer la dimension créative de l'agglomération et son identité économique et touristique autour de dynamiques culturelles, technologiques et scientifiques.
- Offrir une haute qualité de vie adossée aux principes de l'écologie urbaine.
- Développer les coopérations avec les pays voisins pour jouer pleinement un rôle de relais européen à l'échelle nationale.
- Fédérer autour d'un projet de territoire l'ensemble des communes et des habitants de l'agglomération et définir collectivement la meilleure adéquation ressources/moyens.

Certaines actions du Projet de territoire sont en cohérence avec les enjeux de la Politique de la Ville, et correspondent aux trois piliers du Contrat de Ville définis par l'Etat : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement économique et emploi.

Les actions du Projet de territoire se répartissent en 3 « envies ». Les actions en lien avec le Contrat de Ville sont les suivantes :

Envie de Métropole : le rayonnement et la créativité au service de la création de valeurs

	<i>Actions pouvant être mises en œuvre</i>	<i>Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné</i>
Une métropole créatrice	Définir une nouvelle stratégie culturelle sur l'agglomération visant à mettre en adéquation les moyens et les objectifs (rayonnement international + offre culturelle de proximité).	1.3- <i>En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération</i>
	Renforcer et diversifier le soutien de Metz Métropole à la diffusion et l'apprentissage des arts.	
Une métropole entrepreneurante	<i>Accompagner les projets qui visent à développer l'entrepreneuriat chez les jeunes (couveuses d'entreprises,...).</i>	3.3- <i>En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i>
	<i>Développer les espaces de travail communs (de type coworking) sur le territoire.</i>	
	<i>Développer un partenariat actif avec des juniors entreprises.</i>	
	Promouvoir un projet d'aménagement « Smart Grids » en lien avec les Ecoles du territoire, les entreprises, les fournisseurs d'énergie et les collectivités.	2.13- <i>En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i>
Une métropole apprenante	Soutenir toutes les initiatives permettant de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les acteurs économiques, sociaux et culturels.	3.2- <i>En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>
	Favoriser l'enseignement par alternance et l'apprentissage.	2.12- <i>En favorisant un accompagnement personnalisé</i>

Envie d'harmonie et d'équilibre : pour une nouvelle écologie urbaine

	Actions pouvant être mises en œuvre	Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné
Un nouvel art de vivre	Favoriser la participation du citoyen aux décisions qui concernent son cadre de vie.	4.6- Aider l'habitant à être « acteur » de son quartier
	Développer la possibilité d'accéder à des modes d'habiter diversifiés.	3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH
	Trouver des solutions favorisant l'accueil des personnes âgées (maison du 3ème âge, proximité des services et de soins) et des publics fragiles.	1.4- En luttant contre l'isolement des individus
	Assurer une offre d'équipements sportifs sur le territoire pour toute la population et soutenir le développement de la pratique.	1.3- En développant l'accès à la culture et aux sports
	Avoir une politique globale de la gestion des déchets visant le « zéro » déchets et associant pleinement les habitants.	3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à venir, par une Gestion Urbaine et Sociale Proximité (GUSP)
	Mettre en cohérence les acteurs de la sécurité et de la prévention à l'échelle intercommunale.	1.1- En luttant contre la délinquance et les incivilités
Des transports facilités	Rendre le réseau de transports en commun plus efficace grâce aux lignes structurantes.	3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain
	Avoir une politique volontariste pour la mobilité des publics les plus fragiles et les moins mobiles.	
	Développer les moyens des technologies de l'information et de la communication pour aiguiller les usagers.	
	Promouvoir l'auto-partage, le covoiturage, et la location de véhicules.	
	Faciliter l'usage du vélo (pistes cyclables, parcs de stationnement dédiés) et le développement des déplacements piétons.	
Une relation à la nature réinventée	Favoriser le renouvellement urbain en préservant les espaces naturels et agricoles.	3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie
	Développer la végétation dans la ville, ainsi que les jardins partagés.	
	Favoriser la rénovation thermique des logements et des bâtiments industriels et tertiaires.	
Vers une approche fonctionnelle des territoires	Organiser l'agglomération autour de polarités et définir clairement leurs fonctions respectives.	3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements
	Mixer dans chaque polarité et en proximité : activités, services publics, habitat, commerces. Identifier et définir les grandes zones spécialisées (commerciales, logistiques, industrielles,...)	

Envie de solidarité : une agglomération où la solidarité se décline dans toutes ses dimensions

	Actions pouvant être mises en œuvre	Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné
La solidarité pour mieux vivre ensemble	Faire du PLH et du PDU les outils majeurs du renforcement du lien social et de l'accroissement de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.	4.14- <i>Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir</i>
	Renforcer l'action communautaire en matière de politique de la ville, en définissant et réalisant un projet transversal pour les quartiers prioritaires et en transition sur le territoire, tout en préservant le rôle d'opérateur de proximité des communes.	
	Faire la promotion de l'économie sociale et solidaire.	3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants
	Développer les espaces intergénérationnels.	1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>
	Soutenir les pratiques sportives et associatives.	1.3- <i>En développant l'accès à la culture et aux sports</i> 1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>
	Développer la compétence de Metz Métropole à coordonner l'action en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des individus à l'échelle de leur bassin de vie.	3.2- <i>En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>
	Adapter l'offre de logements aux besoins des jeunes.	3.4- <i>En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>
	Faciliter l'accès des jeunes à la citoyenneté en tournant nos outils de communication et d'information vers eux.	1.10- <i>En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne</i>
Systématiser les clauses sociales dans nos marchés publics.	2.12- <i>En favorisant un accompagnement personnalisé</i>	
La solidarité entre les communes de Metz Métropole	Veiller à une meilleure coordination communale et communautaire dans un souci d'efficacité économique et de lisibilité pour l'habitant.	4.1- <i>Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers</i> 4.2- <i>Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences</i>
	Orienter la solidarité entre communes au profit des publics les plus fragiles (échange de savoir-faire, mutualisation de moyens,...)	
	Renforcer les capacités de l'agglomération en termes d'observation et d'analyse des réalités économiques et sociales du territoire.	4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle
	Poursuivre les efforts fournis dans le PLH pour mieux répartir les logements sociaux et accompagner les communes dans la création de l'offre de services.	3.4- <i>En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>

PARTIE 2 :

LE CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE : GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE ET MISE EN OPERATIONNALITE DE PROXIMITE

A – L'ARTICULATION DES 3 PILIERS ET DES THEMATIQUES TRANSVERSALES

La loi du 21 février 2014 pour la Ville et la cohésion urbaine a pour ambition de favoriser une meilleure coordination entre les volets cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement économique et emploi du Contrat de Ville.

Le cadre stratégique du Contrat de Ville de Metz Métropole répond à cette exigence car il mêle ces 3 dimensions, ainsi que les thématiques transversales dans l'ensemble des 4 axes stratégiques.

De plus, les réflexions menées pour l'élaboration du protocole de préfiguration de renouvellement urbain sont réalisées dans le cadre de la gouvernance dédiée au pilier cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville : le comité de suivi du pilier 2. Comme prévu par les textes, le protocole de préfiguration de Metz Métropole est annexé au Contrat de Ville.

Enfin pour une prise en considération dans leur globalité, l'appel à projets du Contrat de Ville de Metz Métropole est commun aux 3 piliers. Cet appel à projets est lancé conjointement par Metz Métropole, les Villes de Metz et de Woippy et l'Etat. Aussi, les projets sont instruits au vu d'une programmation complète, tant au niveau des piliers, que sur l'ensemble des projets du territoire.

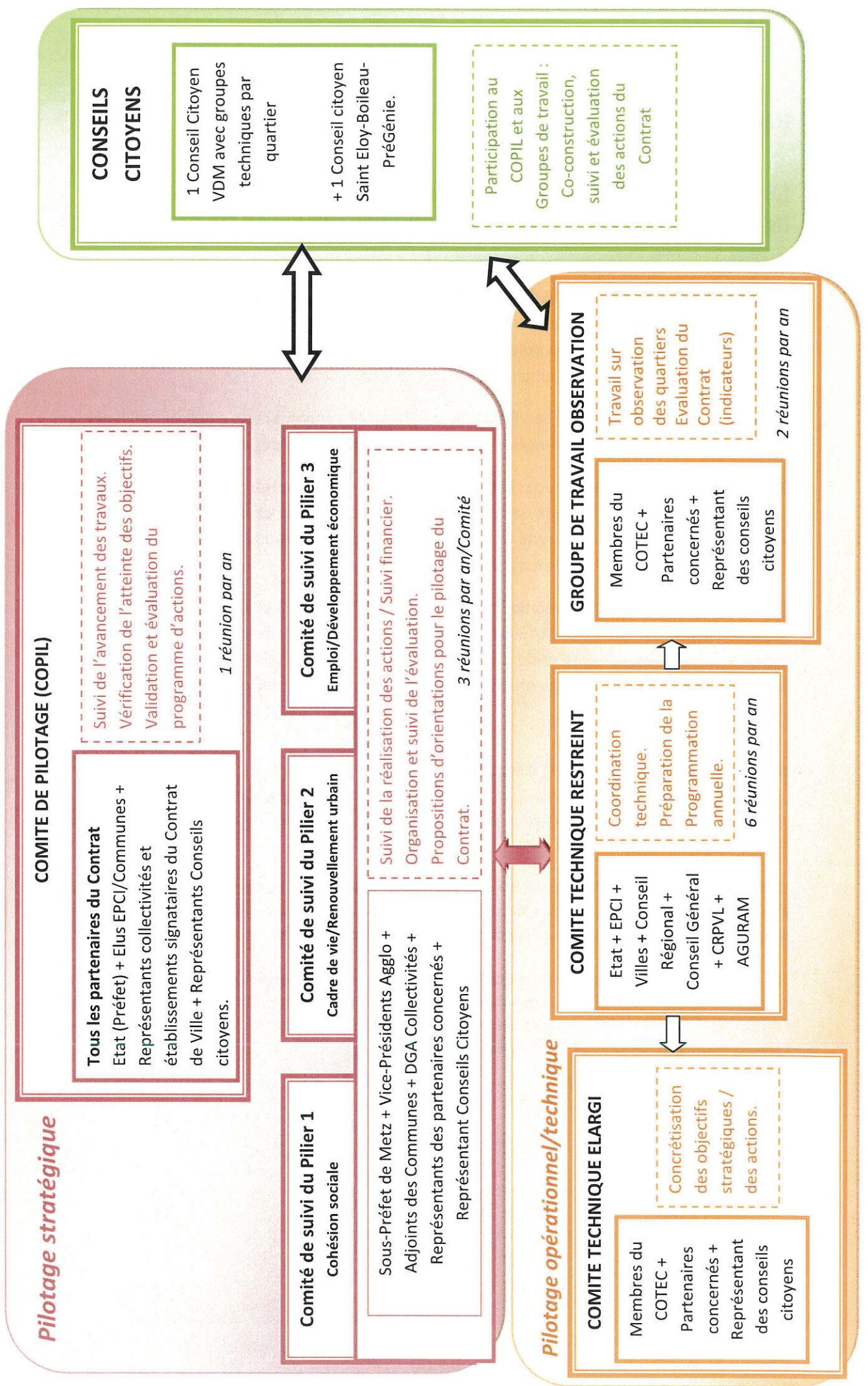
B – LA GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE

La gouvernance mise en place dans le Contrat de Ville de Metz Métropole répond à l'enjeu fort de renforcer l'efficacité des politiques menées en se dotant des règles de bon fonctionnement pour assurer sa mise en œuvre.

Le pilotage stratégique du Contrat de Ville est de la responsabilité de Metz Métropole : elle est chargée du diagnostic du territoire, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville, ainsi que de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences propres.

Les Maires de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy restent opérateurs de proximité : ils sont chargés de la mise en place d'actions dans le cadre de leurs compétences propres, dans le cadre du Contrat de Ville. Les Villes sont également partie prenante à la gouvernance du Contrat, via le caractère concerté de sa mise en œuvre.

Schéma de gouvernance Contrat de Ville



Bilan de l'année 2015 :

Le temps fort de l'année 2015 a été la signature, le 3 juillet, du Contrat de Ville de Metz Métropole. Cette signature symbolise le renforcement de la mobilisation des acteurs locaux autour de la Politique de la Ville dans un objectif commun de déployer au mieux les dispositifs et actions au plus proche des habitants des QPV.



Afin d'établir un **diagnostic territorial participatif**, plusieurs ateliers ont été mis en place lors du 1^{er} trimestre 2015.

Février 2015 : organisation d'un atelier par pilier du Contrat de Ville avec les acteurs institutionnels concernés. Les échanges ont permis de consolider des 1^{er} éléments de diagnostic du territoire et d'aborder les objectifs stratégiques du Contrat de Ville.



Mars 2015 : 6 ateliers inter-acteurs (acteurs institutionnels et acteurs locaux, dont les associations de quartier) ont été mis en place dans chaque quartier prioritaire.

Ils ont permis de définir les atouts et les faiblesses de chaque quartier et d'aborder les objectifs opérationnels à prioriser dans chaque quartier.

Avril 2015 : 4 groupes inter-acteurs ont travaillé à affiner et préciser les objectifs opérationnels du Contrat de Ville :

- habitat et renouvellement urbain,
- cadre de vie, gestion sociale et urbaine de proximité et tranquillité publique,
- emploi et développement économique,
- vivre ensemble et lien social.

Le **comité de pilotage** s'est réuni à 3 reprises.

2 avril 2015 : présentation des 1^{er} éléments de diagnostic du Contrat de Ville et des objectifs stratégiques définis lors des différents ateliers.

5 juin 2015 : validation des objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville.

11 décembre 2015 :

- point d'étape de la démarche d'élaboration du protocole de préfiguration de renouvellement urbain de Metz Métropole,
- présentation de l'appel à projets 2016,
- présentation de la démarche d'observation et d'évaluation du Contrat de Ville.

Dans la continuité des rencontres déjà organisées en 2014, **6 comités techniques** ont jalonné l'année 2015 afin d'élaborer et de mettre en œuvre le Contrat de Ville. Parallèlement, des ateliers thématiques et des ateliers par territoires ont été organisés.

Bilan de l'année 2016 :

L'année 2016 a été consacrée plus particulièrement à l'élaboration du protocole de préfiguration de renouvellement urbain de Metz Métropole. Le projet a été présenté lors du Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain le 18 juillet 2016.

De plus, le comité de suivi du Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain », instance de pilotage dédié plus particulièrement à cette question, s'est réuni le 29 février 2016 où un point d'avancement sur la démarche a été réalisé.

Le **comité politique** s'est réuni 21 mars 2016, afin de proposer les règles de cofinancement de l'enveloppe octroyée par l'Etat.

Au niveau technique, 6 comités techniques ont été organisés.

Enfin, suite au lancement de l'appel à projets conjoint à Metz Métropole, aux Villes de Metz et de Woippy et à l'Etat, 2 comités de programmation ont été organisés. Ces comités ont pour objectif une instruction conjointe des dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Aux côtés de l'EPCI, des Villes et de l'Etat, les autres partenaires du Contrat de Ville sont sollicités afin de mettre en cohérence les participations de chacun.

C – LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Les Villes de Metz et de Woippy ont créé 6 Conseils Citoyens, **un dans chaque quartier** (Borny, Bellecroix, Hauts de Vallières, La Patrotte Metz Nord et Sablon Sud pour la Ville de Metz et Saint Eloy Boileau Pré-Génie pour les Villes de Metz et de Woippy).

Les **conseillers citoyens** ont été tirés au sort sur la base de la liste des adresses en quartier prioritaire. **Concernant le collège des acteurs locaux et associations**, il a été proposé de faire appel au volontariat puis, le cas échéant, de tirer au sort. Leur nombre représente au maximum 1/3 de chaque conseil citoyen. Les Villes ont également souhaité que des membres des Comités / Conseils de quartier se retrouvent dans cette instance.

Les Villes de Metz et de Woippy confient la mise en place et l'animation des Conseils Citoyens à des associations indépendantes :

- la Maison pour Tous (MPT) pour le Conseil Citoyen du quartier Saint Eloy Boileau Pré-Génie,
- le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP) pour les 5 autres Conseils Citoyens.

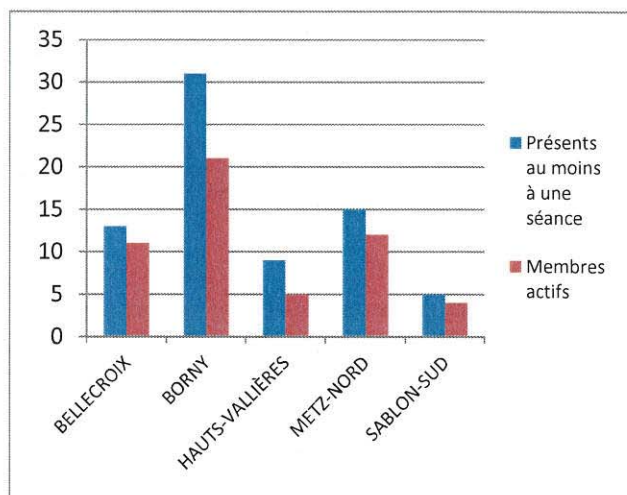
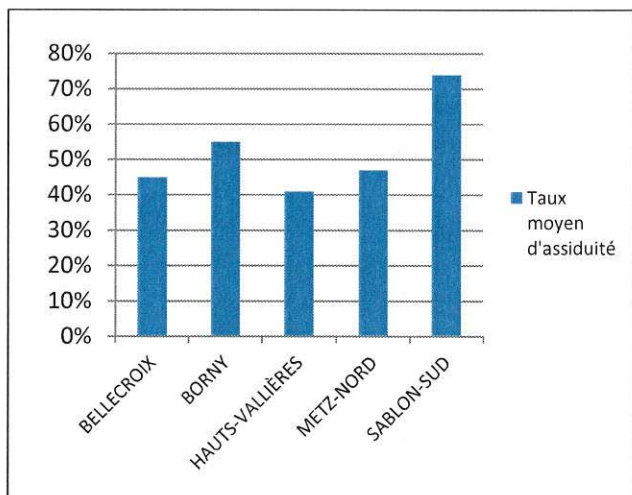
Les 6 Conseils Citoyens se réunissent régulièrement en plénière, une à deux fois par an.

Le schéma de gouvernance du Contrat de Ville de Metz Métropole prévoit la présence des conseillers citoyens dans les instances de pilotage. En 2015 et 2016, les membres des Conseils Citoyens n'ont pas pris part à la gouvernance du Contrat de Ville.

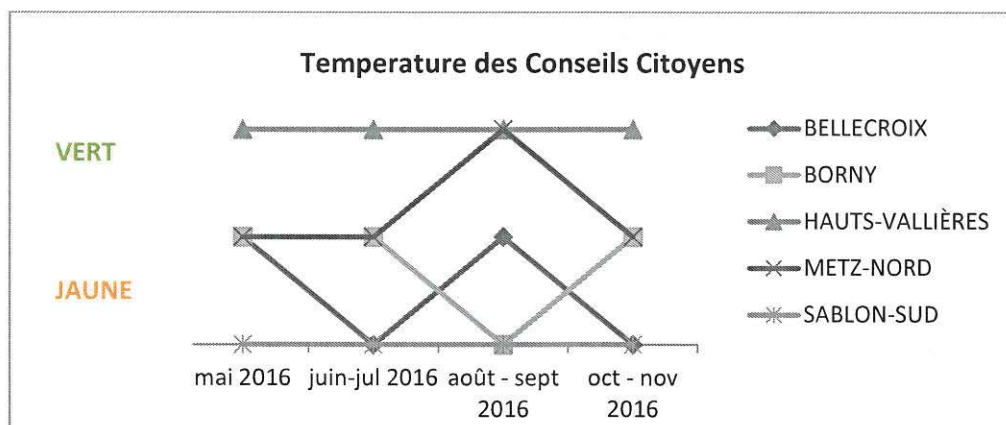
Conseils Citoyens messins :

Grands chiffres de l'année 2016

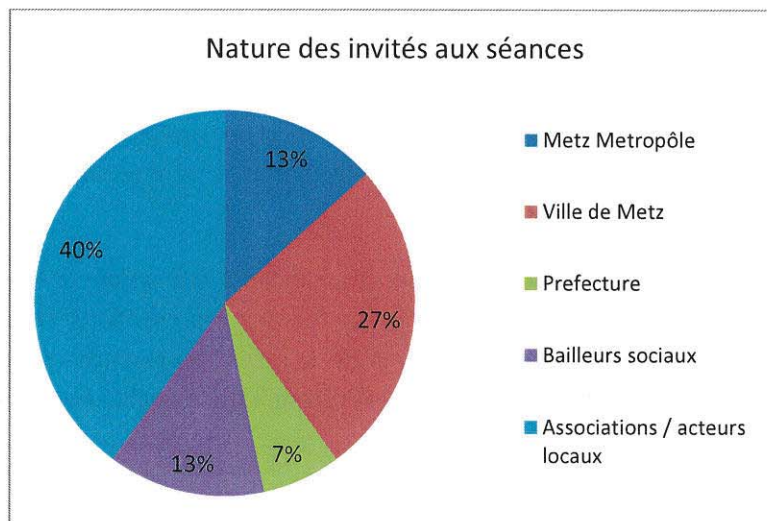
		Commentaires
Nombre total de séances	41	En moyenne 8 séances par conseil sur un an
Nombre total de membres actifs	56	Pour 60 sièges disponibles, nous avons comptabilisé 73 membres dont 56 ont été des membres actifs
Taux moyen d'assiduité	52%	Le COJEP considère ce taux comme intéressant étant donné la déperdition énorme enregistrée au départ lors du porte à porte et le turn-over – compte tenu des problèmes de disponibilité des participants



Le COJEP a élaboré un outil de « température » des conseils citoyens. Il s'agit d'un tableau qui synthétise les apprentissages, les avancées, les blocages et les points de vigilance pour chacun des Conseils Citoyens. La qualification « vert » fait référence à un fonctionnement dynamique et satisfaisant au regard de nos objectifs. Le rouge est tout le contraire et le jaune fait référence à un fonctionnement instable. L'outil nous permet ainsi de faire des ajustements en cours de route et sert également de tableau d'information synthétique pour nos partenaires. Pour l'année 2016 on peut constater un fonctionnement très régulier et satisfaisant pour le Conseil Citoyen "Hauts-Vallières" et une faible dynamique pour le Conseil Citoyen de Sablon Sud, malgré l'assiduité de ses membres.



L'une des originalités des Conseils Citoyens est son pouvoir d'interpellation. Les membres peuvent demander la présence de représentants d'une collectivité, d'un service de l'Etat, d'un représentant d'un signataire du Contrat de Ville pour discuter d'un sujet dont ils se sont emparés. En 2016, 15 invités ont participé à 9 séances. Ces liens se sont traduits par des actions concrètes sur le terrain (amélioration du cadre de vie, propreté,...).



Conseils Citoyens de Woippy :

Le Conseil citoyen a été constitué grâce à une collaboration entre les communes de Metz et Woippy et l'association MPT de Woippy. Cette dernière a proposé de créer le Conseil selon les règles principales du tirage au sort, tendant à mettre en œuvre une méthode qui puisse amener à la participation d'habitants peu coutumiers de la « démocratie participative ».

Un tirage au sort a été réalisé, qui s'est suivi pendant l'été 2015 d'un démarchage, en porte à porte aux adresses désignées, par les membres de la MPT, salariés (adulte relais) et bénévoles. En parallèle, les associations présentes sur les quartiers étaient invitées à rejoindre le Conseil.

La réunion constitutive du Conseil Citoyen s'est tenue en décembre 2015 à la halle du chapitre au cœur du quartier.

Depuis lors, le Conseil Citoyen a suivi un rythme de réunions mensuelles (au moins). Plusieurs hommes participent aux premières réunions mais quittent rapidement le groupe.

La composition s'organise autour d'un « noyau dur » de 8 personnes. Les réunions se sont tenues principalement à la halle du chapitre ou au foyer St-Eloy.

Les premiers thèmes choisis en début d'année portent sur l'habitat, la pollution, et la jeunesse. Mais les premières réunions ont également porté sur la formation des membres aux missions et actions du Conseil Citoyen.

Très tôt, l'autonomie du Conseil Citoyen dans ses actes et ses projets s'est manifestée par une liberté de paroles et d'échanges entre les participants. La création du Conseil Citoyen s'est effectuée en présence de représentants de la commune et de la préfecture, mais cette présence ne s'est pas poursuivie ultérieurement, assurant au Conseil Citoyen sa totale indépendance.

Deux séances de « déambulation urbaine » ont été conduites, afin de décrire la question du traitement des déchets urbains (utilisation des Points d'Apports Volontaires Enterrés, rangement des

containers...). Ces déambulations ont fait l'objet de photos prises par les participants, qui ont alimenté la réflexion en groupe.

Une réunion a été organisée ensuite avec le représentant local de LogiEst, un des bailleurs sociaux de St-Eloy Boileau Pré-Génie. La rencontre a permis aux participants d'échanger sur les situations décrites par les habitants, de façon très ouverte.

Les discussions sur les difficultés rencontrées par les habitants ont permis d'échanger librement entre eux. Une synthèse de ces constats a été présentée aux représentants de la ville lors de la réunion de bilan organisée avec les représentants de la ville. La présence du Sénateur-Maire a contribué à légitimer l'existence du Conseil Citoyen et reconnaître la qualité des débats et réflexions menés.

Ces deux années de lancement ont permis aux participants de « s'approprier » les objectifs du Conseil Citoyen et de comprendre la place qu'ils pouvaient y jouer, tout en permettant une cohésion et convivialité des membres, au moins pour une partie d'entre eux.

Cette appropriation est désormais effective, notamment renforcée par les rencontres auxquelles deux membres du Conseil ont participé à Paris ou Metz, au cours desquelles ils ont découvert la diversité des formes d'organisation des Conseils Citoyens sur le territoire, et réalisé combien celui du quartier intercommunal de Metz/Woippy disposait d'une autonomie et d'indépendance importante à l'égard des instances communales ou administratives.

La formation des membres aux arcanes de la politique de la ville a été engagée partiellement grâce à l'accompagnement de la préfecture (par le truchement de son délégué aux quartiers prioritaires de Woippy).

D – EVALUATION

L'évaluation du Contrat de Ville de Metz Métropole a été définie dès son élaboration.

Un **groupe de travail Observation / Evaluation** du Contrat de Ville est en charge de travailler sur l'observation des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active sur la durée du Contrat de Ville, et sur le bilan et l'évaluation des actions et du fonctionnement du Contrat de Ville afin de disposer d'éléments d'appréciation en termes de résultats et d'impacts.

L'élaboration du Contrat de Ville a mis en exergue la difficulté de réaliser un diagnostic des quartiers de la Politique de la Ville : peu de données récentes, données à l'échelle de l'IRIS (*Ilots Regroupés pour l'Information Statistique*) et non pas à l'échelle du quartier, multiplicité des acteurs pourvoyeurs de données, etc.

Aussi, il est prévu de travailler à un **dispositif d'observation** sur la durée du Contrat de Ville afin d'aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants.

Enfin, chaque année, le programme d'actions est **évalué** et réajusté pour vérifier l'adaptation des actions au regard des objectifs fixés au départ mais aussi la pertinence au regard des enjeux locaux.

En 2015, le groupe de travail Observation / Evaluation s'est réuni le 17 juin 2015 afin d'amorcer la démarche d'évaluation. Une autre réunion de travail le 1^{er} octobre 2015 a permis de réfléchir aux indicateurs et au moyen d'évaluer le Contrat de Ville.

En 2016, l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de la Moselle) et l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) ont été missionnées pour élaborer un tableau de bord de suivi-observation, pour l'ensemble des quartiers. Cette réflexion a été menée sur le quartier de Bellecroix en 2016.

Ce tableau de bord croise 2 approches complémentaires :

- une analyse quantitative et statistique menée par l'AGURAM,
- une confrontation des données quantitatives avec les acteurs du territoire pour la formulation d'un point de vue commun à suivre dans la durée.

PARTIE 3 :

LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE

A – ELEMENTS GENERAUX

Le Contrat de Ville a été élaboré grâce à une démarche impliquant ses différents signataires et les acteurs locaux afin de réaliser un diagnostic partagé dans les différents quartiers prioritaires. Il s'appuie sur un cadre stratégique qui repose sur 4 axes:

- développer les potentiels des quartiers,
- renforcer l'inclusion et la réussite des habitants,
- mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération,
- partager des méthodes de travail et des partenariats innovants.

Ces 4 axes ont eux-mêmes été déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels qui sont le cadre de l'appel à projets sur lequel se sont appuyées les associations pour développer leurs actions. Un même projet peut ainsi répondre à plusieurs objectifs. Il est classé dans un seul pilier en fonction de son principal domaine d'intervention pour respecter la structure du Contrat de Ville.

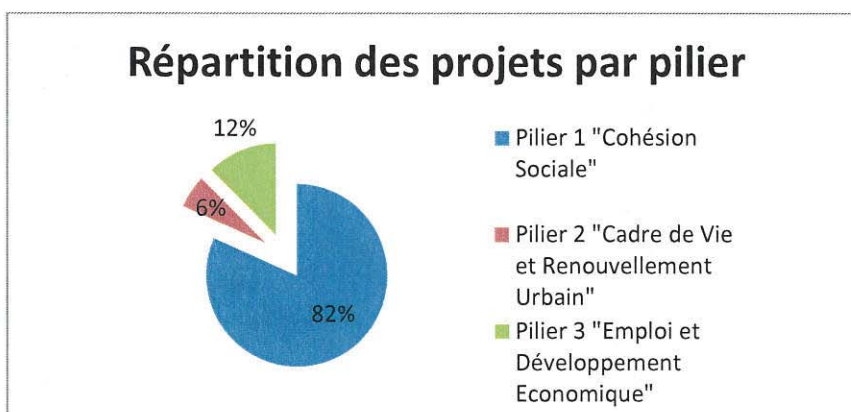
Bilan de l'année 2015 :

L'année 2015 a été une année de transition et la programmation des actions soutenues dans le cadre du Contrat de Ville s'est faite en partie sur les bases des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et en partie sur les premières observations tirées des groupes de travail qui finalisaient son élaboration.

Au titre de l'année 2015, 120 actions ont été soutenues.

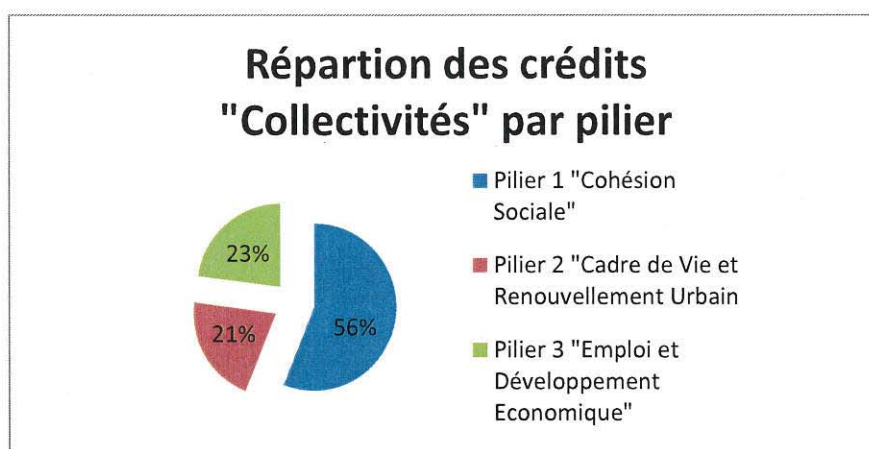
Au total, la mobilisation des collectivités (Metz Métropole et les Villes de Metz et de Woippy) et de l'Etat s'est élevée à **2 456 131 €**, répartie de la façon suivante :

- crédits des collectivités : 1 481 231 €,
- crédits spécifiques du programme 147 de l'Etat : 974 900 €. S'y ajoutent des crédits de l'Etat mobilisés au titre de son droit commun et de différentes dotations (DSJCS, DPV).



Détails des crédits mobilisés en 2015 :

	Ville de Metz	Ville de Woippy	Metz Métropole	Collectivités	Crédits Etat - 147	Total Mobilisé (Collectivités + Etat)	Nombre de projets
Pilier 1 Cohésion Sociale							
Médiation, prévention de la délinquance et accès aux droits							
Total	180 000	14 000	20 000	214 000	41 957	255 957	23
Apprentissage du français et alphabétisation							
Total	23 000	4 000	0	27 000	22 000	49 000	5
Vivre ensemble, culture et participation citoyenne							
Total	176 928	34 500	0	211 428	94 795	306 223	40
Education, parentalité et familles							
Total	236 484	60 308	24 750	321 542	429 739	751 281	21
Pratiques sportives et éducation à la santé							
Total	52 700	4 500	0	57 200	21 000	78 200	9
Total Pilier 1	669 112	117 308	44 750	831 170	609 491	1 440 661	98
Pilier 2 « Cadre de Vie et Renouveau Urbain »							
Total Pilier 2	185 700	118 861	6 500	311 061	108 909	419 970	7
Pilier 3 Emploi et Développement Economique							
Total Pilier 3	296 000	32 000	11 000	339 000	256 500	595 500	15
TOTAL	1 150 812	268 169	62 250	1 481 231	974 900	2 456 131	120



Bilan de l'année 2016 :

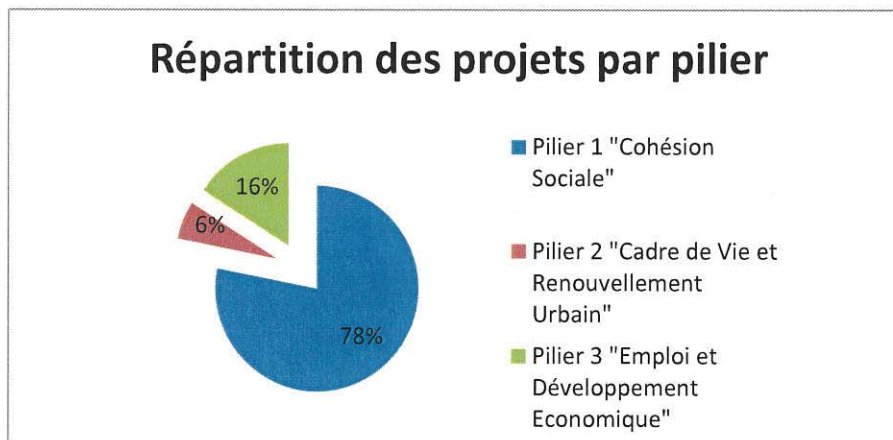
Les actions soutenues en 2016 ont été déposées dans le cadre du 1^{er} appel à projets du Contrat de Ville de Metz Métropole, commun à Metz Métropole, aux villes de Metz et de Woippy et à l'Etat.

151 actions ont été soutenues au titre de l'année 2016, soit en augmentation de 25% par rapport au nombre de dossiers soutenus en 2015.

Au total, la mobilisation des collectivités (Metz Métropole et les Villes de Metz et de Woippy) et de l'Etat s'est élevée à 2 693 456 €, répartie de la façon suivante :

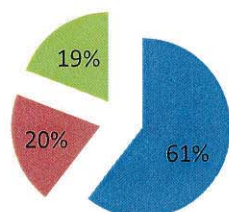
- crédits des collectivités : 1 682 256 €,

- crédits spécifiques du programme 147 de l'Etat : 1 011 200 €. S'y ajoutent des crédits de l'Etat mobilisés au titre de son droit commun et de différentes dotations (DSJCS, DPV).



	Ville de Metz	Ville de Woippy	Metz Métropole	Collectivités	Crédits Etat - 147	Total Mobilisé (Collectivités + Etat)	Nombre de projets
Pilier 1 "Cohésion Sociale"							
Médiation, prévention de la délinquance et accès aux droits							
Total	195 950	18 009	33 500	247 459	64 950	312 409	22
Apprentissage du français et alphabétisation							
Total	13 200	0	0	13 200	7 500	20 700	5
Vivre ensemble, culture et participation citoyenne							
Total	278 492	80 955	0	359 447	134 872	494 319	55
Education, parentalité et familles							
Total	251 950	55 101	23 750	330 801	421 899	752 700	26
Pratiques sportives et éducation à la santé							
Total	62 550	4 750	0	67 300	83 550	150 850	10
Total Pilier 1	802 142	158 815	57 250	1 018 207	712 771	1 730 978	118
Pilier 2 "Cadre de Vie et Renouvellement Urbain"							
Total Pilier 2	250 800	83 807	6 500	341 107	92 651	433 758	9
Pilier 3 "Emploi et Développement Economique"							
Total Pilier 3	296 242	6 500	20 200	322 942	205 778	528 720	24
TOTAL	1 349 184	249 122	83 950	1 682 256	1 011 200	2 693 456	151

Répartition des crédits "Collectivités" par pilier



- Pilier 1 "Cohésion Sociale"
- Pilier 2 "Cadre de Vie et Renouvellement Urbain"
- Pilier 3 "Emploi et Développement Economique"

B – Pilier 1 Cohésion Sociale

Le pilier 1 du Contrat de Ville dit de Cohésion sociale est celui qui rassemble le plus grand nombre de projets. En 2015 et 2016, ce n'est pas moins de 98 et de 118 projets qui ont été retenus. Cette augmentation est principalement due à un appel à projets spécifique porté par le Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté en 2016.

Les projets sont instruits selon plusieurs thématiques.

1. Médiation, Prévention de la délinquance et accès au droit

a) L'accès aux Droits

Le Contrat de Ville s'appuie sur la Maison de la Justice de Woippy et le Point d'Accès au Droit de Metz-Borny pour permettre aux habitants de l'agglomération et plus particulièrement les habitants des QPV de rencontrer des associations spécialisées comme le CIFF-CDIFF¹, la CLCV² ou DUOVIRI. Le Délégué du Défenseur des Droits y effectue des permanences sur les questions administratives, de discriminations, en matière de défense des enfants. Les consultations sont gratuites mais nécessitent pour la plupart une prise de rendez-vous.

b) La médiation

Une des attentes forte des habitants en matière d'accès au droit était la présence d'écrivains publics ou de structures facilitant le lien entre la population et les administrations. C'est pourquoi le Contrat de ville a soutenu en 2015 puis développé en 2016 des projets associatifs mêlant accompagnement de demandes individuelles et formations collectives.

c) La lutte contre les discriminations

Les villes de Metz et de Woippy ont mis en œuvre depuis plusieurs années un Plan Territorial de Prévention des Discriminations afin de développer en interne comme en externe des actions

¹ Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

² Consommation, logement et cadre de vie

destinées à sensibiliser et à former les habitants. Des associations plus spécialisées comme le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Couleurs Gaies, SOS Racisme ou la Ligue des droits de l'Homme sont également soutenues pour accueillir et accompagner des victimes, intervenir en milieu scolaire, développer des actions d'information.

2. Apprentissage du français et alphabétisation

Bien qu'identifiée comme prioritaire par de nombreux acteurs de terrains et par les habitants, il est difficile pour les associations de démultiplier les actions d'apprentissage du français, faute de bénévoles. Toutefois ce sont plus de 300 personnes qui bénéficient chaque semaine d'ateliers dispensés par l'association Anim'Fle et les centres sociaux des QPV.

3. Vivre ensemble, culture et participation citoyenne

La participation citoyenne et plus particulièrement celle des jeunes est un enjeu majeur du Contrat de Ville. Les activités proposées par les associations soutenues dans le cadre de la programmation visent à rendre les bénéficiaires acteurs de leur quartier, de leur vie ; il ne s'agit pas d'activité de consommation. Un travail est notamment mené dans le dispositif OVVV (Opération Ville Vie Vacances) où les projets portés principalement par les équipes de prévention spécialisée sont co-élaborés avec les jeunes pour renforcer la dimension éducative des séjours. Des espaces ados, comme celui de la MJC de Boileau ou de la "MJC autogérée de Borny" , permettent aux équipes d'animation d'accompagner les jeunes dans leurs projets mais également de les aider dans leur scolarité, de les conseiller sur leur santé, de les préparer dans leur parcours de formation professionnelle.

Il a été également souhaité que des activités "hors les murs" soient développées, en particulier dans le quartier de Borny. L'objectif est d'aller au contact des jeunes qui ne fréquentent pas forcément les équipements et de pouvoir rencontrer leurs parents dans un cadre plus informel. Ces actions, le plus souvent multi-partenariales, se déroulent durant les vacances d'été.

Le Contrat de Ville soutient aussi de nombreux projets de cohésion sociale visant l'animation des quartiers et les rencontres entre les habitants. Les fêtes de quartier participent à cette dynamique ainsi que des projets comme "Borny Buzz" ou la "Web TV participative et citoyenne de Woippy" qui visent au développement des médias numériques.

Enfin, de plus en plus de projets autour de l'écocitoyenneté sont proposés. Par exemple, CPN Coquelicot, association du QPV entrant des Hauts de Vallières, propose de nombreuses activités participant à la sensibilisation au développement durable.

4. Education, parentalité et familles

Dans cet axe, le Contrat de Ville s'appuie sur les différents programmes d'accompagnement à la scolarité et les Dispositifs de Réussite Educative (DRE).

Le DRE a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux. Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les parents sont au cœur du dispositif du DRE. Ils sont considérés comme des acteurs primordiaux pour le développement scolaire et personnel de leur enfant, et non comme de simple usager d'un service. La réussite ne peut se faire sans la participation et l'implication des parents.

Les questions liées à la parentalité sont quant à elles traitées de manière transversale même s'il existe des actions spécifiques comme la médiation artistique parents-enfants de Z'Art Be ou le Printemps des Familles de Borny.

a) Accompagnement à la scolarité et parentalité

Il s'agit de permettre à des enfants en difficulté scolaire de trouver, avec des animateurs associatifs bénévoles ou des étudiants, de nouvelles méthodes d'apprentissage, un soutien dans l'aide aux devoirs, une ouverture culturelle, une meilleure organisation dans leur travail. Les associations font le lien avec les enseignants pour identifier les problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les parents afin de les soutenir dans leur nécessaire implication dans la scolarité de leurs enfants.

Chaque année, près de 250 enfants bénéficient des dispositifs « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), cofinancés par la Caisse d'Allocation Familiale à raison de 2 ou 4 séances par semaine. D'autres dispositifs ont été financés dans le cadre des DRE.

b) Le DRE de Woippy

Le DRE de Woippy est le 1^{er} de Moselle à avoir été mis en place. Il est aujourd'hui connu et reconnu par les familles et les partenaires. C'est le résultat d'un travail efficace d'une même équipe qui s'est investie totalement dans la mise en place et le développement du dispositif depuis plus de 8 ans. La relation de confiance qui s'est instaurée entre les familles, les professionnels de santé et la référente de parcours constitue un lien privilégié qui contribue à sa réussite.

Il faut souligner que les problématiques rencontrées sont grandissantes et de plus en plus lourdes, notamment concernant les comportements violents, le harcèlement à l'école, les difficultés éducatives, et les situations familiales difficiles.

Le DRE de Woippy en quelques chiffres (année scolaire 2015/2016) : parmi les 300 enfants repérés, 215 ont pu bénéficier d'un suivi dans le cadre du DRE (49 issus de maternelle, 163 de primaire et 3 de collège).

Le programme d'actions mis en place s'efforce de répondre aux besoins exprimés. 14 actions sont proposées, réparties sur 3 volets :

- **VOLET SANTE**, volet important du DRE qui permet de déceler les problèmes de santé des enfants en termes de psychomotricité, soutien psychologique et orthophonie. Sur 159 enfants ciblés, 45 ont bénéficié d'un suivi dans le cadre du DRE, 16 ont été réorientés pour un suivi AES ("Accueil Ecoute et Soins"), 43 ont été repérés pour un suivi orthophonique et dirigés vers des praticiens libéraux.

Le professionnalisme et l'efficacité des prises en charge santé sont reconnus par les familles et les enseignants. Les échanges avec les partenaires institutionnels se renforcent chaque année. On constate une forte adhésion et un investissement positif des enfants et des parents, avec un taux de présence de plus de 85 %.

- **VOLET SOCIAL** proposant des actions en lien avec la parentalité avec l'accompagnement des familles par une psychologue clinicienne dédiée, et des ateliers sociolinguistiques à destination des parents pour mieux suivre la scolarité de leurs enfants.
- **VOLET EDUCATIF**, action phare du dispositif, l'Orchestre à l'école a débuté au cours de l'année scolaire 2007/2008. Aujourd'hui, 70 petits musiciens, répartis en 3 groupes constitués par classe (CE2, CM1 et CM2), participent à cette aventure. Les élèves bénéficient d'une formation musicale et instrumentale semi-collective, par famille d'instruments, avec un enseignant spécialisé, ainsi que d'une pratique orchestrale (2H/semaine). L'année scolaire est ponctuée par l'organisation d'évènements et la participation à des manifestations qui viennent conforter l'apprentissage musical et renforcer la motivation.

Des ateliers théâtre, échecs, cirque mais également des ateliers langage (maternelle) et aide à la lecture complètent le volet éducatif et bénéficient à une centaine d'enfants.

c) Le DRE de Metz

Depuis sa création le Programme de Réussite Educative (PRE) de Metz connaît un fort accroissement des enfants suivis. Ainsi, entre 2009 et 2016, le taux de suivi a connu une augmentation de plus de 300%. Le quartier de Borny demeure le principal secteur d'intervention du PRE, même si un travail de développement dans les autres quartiers Politiques de la Ville a été mené, notamment à Bellecroix et à Metz-Nord-Patrotte. Cette inflexion a entraîné une réorganisation du PRE avec une volonté très forte d'implanter de façon plus pérenne ce programme dans tous les quartiers.

Le DRE de Metz en quelques chiffres : 6 quartiers Politiques de la Ville couverts, près de 500 enfants bénéficiant d'un parcours personnalisé, 4 actions de soutien scolaire prenant en charge plus de 200 enfants, 3 actions de soutien à la parentalité...

La prise en charge d'un enfant dans le DRE Messin comporte plusieurs étapes :

- un repérage individualisé des difficultés de l'enfant par un des partenaires (Education Nationale, les CMS du Conseil Départemental...),
 - un premier rendez-vous avec la famille en présence d'un des référents de parcours. A la suite de cet entretien, si les parents adhèrent au dispositif, ils signent une demande d'accompagnement pour formuler symboliquement leur accord à la mise en place d'un accompagnement par le DRE de son enfant,
 - présentation à une équipe pluridisciplinaire de soutien pour la construction d'un regard collectif. Chaque membre de ces équipes est signataire de la charte de confidentialité réalisée en 2009 en concertation avec le Conseil Départemental afin de cadrer l'échange d'information dans ces réunions,
 - formalisation d'une ou plusieurs réponse(s) dans différents domaines. Les parcours personnalisés peuvent comprendre des actions de différentes natures et peuvent donc être collectives et relever notamment des activités existantes :
- scolaire : orientation et accompagnement d'une quarantaine d'enfants dans un des cycles du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ; 200 enfants pris en charge individuellement dans les ateliers mis en œuvre dans le cadre du PRE par les PEP57 : ateliers langage et ateliers lectures,
 - Santé : 8 orientations vers les CMP, CMPP et autres professionnels de santé,
 - culturel et sportif : l'AFEV a accompagné 16 jeunes en difficultés dans leur parcours éducatif. Cet accompagnement est individualisé, et réalisé par un étudiant bénévole au domicile de l'enfant, en lien étroit avec les parents, à raison de deux heures par semaines tout au long de l'année scolaire ; 76 enfants inscrits à une activité sportive ; 160 inscriptions en centre aéré durant l'année ; 43 départs en colonie ont été travaillés avec les familles ; 2 inscriptions à un club de théâtre et 4 inscriptions à la médiathèque,
 - éducatif : 22 adolescents ont été orientés vers les équipes de prévention spécialisée. Une dizaine de familles a bénéficié d'un accompagnement éducatif spécifique avec un psychologue de l'Ecole de Parents et des Educateurs (soit 96 consultations). Plus de 80 parents ont participé à un petit déjeuner des parents organisé dans une des écoles maternelles de Borny ou au pommier rose au sablon. Une cinquantaine de famille ont été accompagnées physiquement dans le cadre du parcours personnalisé de leur enfant par les référents de parcours dans des démarches administratives ou en médiation avec les institutions (écoles, CMS...),
 - soutien financier : 136 aides financières ont été accordées à plus de 85 familles du PRE pour l'accès à des enfants à des activités sportives ou socioéducatives.

5. Pratiques sportives et éducation à la santé

Les actions relevant de la santé du Contrat de Ville sont axées sur la médiation et sur la formation des habitants pouvant sensibiliser d'autres habitants sur les enjeux de santé, sur la promotion de la pratique sportive et sur les bienfaits de l'alimentation saine.

En 2016, la ville de Metz a souhaité renforcer la promotion de la pratique sportive dans les quartiers en mobilisant son Ecole des Sports. Les éducateurs, en contact quotidien avec des pré-adolescents et

adolescents, travaillent des questions telles que la citoyenneté, la santé... à travers la pratique et la découverte de différents sports.

La ville de Woippy, quant à elle, a mis l'accent sur les actions sportives en direction des femmes des quartiers, pour les inciter à une pratique régulière d'activités physiques, en proposant des ateliers ludiques et variés : gymnastique douce, renforcement musculaire, mais aussi marche nordique et initiation à la self défense et au karaté ; les objectifs indirects sont nombreux : travail sur le rapport au corps, sur l'estime de soi, sur l'égalité homme/femme dans le sport, lutte contre les discriminations, les stéréotypes, sensibilisation sur les bienfaits du sport sur la santé.

6. Les Conseils citoyens

L'Etat a voulu, à travers la nouvelle génération des Contrats de Ville, renforcer la participation citoyenne en imaginant un dispositif impliquant les habitants des QPV au cœur des instances de pilotage et de réflexion. Les 6 Conseils citoyens se sont organisés progressivement fin 2015 pour se réunir plus régulièrement en 2016. Ils bénéficient de l'accompagnement de la Maison Pour Tous de Woippy et du Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire pour les aider à se structurer et à faire bon usage de leur pouvoir d'interpellation.

CREDITS COMPLEMENTAIRES A L'ENVELOPPE P147 DU CONTRAT DE VILLE MOBILISES PAR L'ETAT

FOCUS SUR LES CREDITS P147 ALLOUES DANS LE CADRE DES MESURES CIEC ET AU TITRE DES CREDITS FIPD

Crédits CIEC – programme 147

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté (CIEC) de 2015 et de 2016, la Moselle a bénéficié de crédits complémentaires à ceux délégués pour la mise en œuvre des contrats de Ville.

Conformément aux instructions nationales, ces crédits ont été mobilisés en priorité :

** en 2015 sur :*

- le développement des fonds de participation des habitants,
- le soutien des actions de proximité portées par des associations locales,
- le renforcement des moyens consacrés aux associations les plus structurantes ;

** en 2016 sur :*

- le soutien aux associations de proximité (dont promotion de la citoyenneté),
- les actions menées le soir, le week end et pendant les congés scolaires d'été,
- les associations portées par des femmes.

Crédits alloués sur le territoire du Contrat de Ville de Metz-Métropole au titre du CIEC :

Année 2015	Année 2016
74 629 € (dont 12.500 € pour renforcement DRE/REP+)	66 911 €
soit 35 % de l'enveloppe départementale	soit 51 % de l'enveloppe départementale
14 actions financées	13 actions financées

2- crédits FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance)

Conformément aux instructions nationales, 75 % de l'enveloppe allouée à la Moselle ont été mobilisés sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV et quartiers en veille active), autour des priorités suivantes :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- actions pour améliorer la tranquillité publique,
- actions de prévention de la radicalisation.

Crédits alloués sur le territoire du contrat de Ville de Metz-Métropole au titre du FIPD:

Année 2015	Année 2016
162 783 €	136 487 €
soit 31 % de l'enveloppe départementale	soit 28 % de l'enveloppe départementale
23 actions financées	20 actions financées



C – Pilier 2 Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

Bilan de l'année 2015 :

6% des dossiers ont été déposés dans le cadre du Pilier "Cadre de Vie et Renouvellement Urbain", mais les collectivités ont mobilisé 21% de leurs crédits sur ces actions.

Au total, ce sont 419 970 € de crédits, répartis comme suit :

- 311 061 € pour les collectivités (185 700 € pour la Ville de Metz, 118 861 € pour la Ville de Woippy et 6 500 € pour Metz Métropole),
- 108 909 € par l'Etat.

Ce sont les actions de médiations de proximité qui ont été le plus fortement soutenues :

- Metz Pôle Services : médiation de proximité, à hauteur de 152 400 €,
- Ville de Woippy : référents de quartier – Gestion Urbaine de Proximité : 116 361 €.

Bilan de l'année 2016 :

6% des dossiers ont été déposés dans le cadre du Pilier "Cadre de Vie et Renouvellement Urbain" en 2016, comme en 2015, mais les collectivités ont mobilisés 20% de leurs crédits sur ces actions.

Au total, ce sont 433 758 € de crédits, répartis comme suit :

- 341 107 € pour les collectivités (250 800 € pour la Ville de Metz, 83 807 € pour la Ville de Woippy et 6 500 € pour Metz Métropole),
- 92 651 € par l'Etat.

Comme en 2015, ce sont les actions de médiations de proximité qui ont été le plus fortement soutenues :

- Metz Pôle Services : médiation de proximité, à hauteur de 184 300 €,
- Ville de Woippy : référents de quartier – Gestion Urbaine de Proximité : 83 807 €.

Présentation - médiation de proximité / Metz Pôle Services

Ce service de médiation existe et se renforce sur les quartiers de Bellecroix et Hauts de Vallières. Il a pour objectif de participer au développement du mieux-être et du lien social dans les QPV. Cette médiation s'appuie sur des relations étroites avec le service Politique de la Ville de la Ville de Metz, ainsi que les partenaires locaux afin, notamment, de mettre en place des relations plus directes entre les locataires et les bailleurs. En parallèle, des opérations de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets sont envisagées.

Présentation – référents de quartier – Gestion Urbaine de Proximité / Ville de Woippy

Depuis 2004, des référents de quartier circulent au sein de la Ville et vont à la rencontre des habitants afin d'identifier des problèmes éventuels et recueillir les remarques et suggestions. Ils diffusent des informations et peuvent mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation. Leur rôle est également de valoriser le travail permanent effectué par les services de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Parallèlement, une attention particulière est portée sur les personnes isolées grâce à la visite régulière à leur domicile. Une des missions importantes est aussi la gestion des conflits de voisinage.

Conformément à la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le pilier 2 du Contrat de Ville intègre les questions de Renouvellement Urbain. En effet, ce pilier a pour objectif d'améliorer la vie des habitants en intégrant les questions d'habitat, de mixité et de cadre de vie.

Aussi, la prochaine Convention de Renouvellement Urbain sera partie intégrante du Contrat de Ville, puisqu'elle en constituera une annexe.

Parmi 6 quartiers classés prioritaires sur Metz Métropole, 4 quartiers présentant des dysfonctionnements urbains ont été repérés :

- ✓ au niveau national, directement par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour Borny à Metz,
- ✓ au niveau local par le Préfet, Délégué Territorial de l'ANRU :
 - Bellecroix, quartier identifié par l'ANRU et retenu dans le programme départemental,
 - Saint-Eloy – Boileau – Pré Génie, quartier intercommunal sur Woippy et Metz,
 - La Patrotte – Metz Nord à Metz.

En 2016, les réflexions pour l'élaboration du protocole de préfiguration ont été denses. Le projet de Metz Métropole a été présenté au Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine le 18 juillet 2016 par le Président de Metz Métropole, le Maire de Metz et le Maire de Woippy.

Cette intégration permet une convergence entre les différentes politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, qu'elles soient du domaine de l'habitat, de la cohésion sociale, du développement économique ou de l'intégration urbaine.

Plus concrètement, le protocole de préfiguration organise le temps de réflexion qui aboutira à la convention de renouvellement urbain. En effet, la contractualisation se réalise en 2 temps :

- le protocole de préfiguration : approuvé par l'ANRU, il précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des programmes urbains qui seront déclinés ensuite dans la convention.

Pour Metz Métropole, la durée de ce protocole a été fixée à 18 mois, à compter de la présentation du projet au Comité d'Engagement de l'ANRU qui s'est déroulé le 18 juillet 2016.

- la convention de renouvellement urbain signée pour une durée de 10 ans : approuvée par l'ANRU, elle détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

D – Pilier 3 Emploi et Développement Economique

Dans le cadre des appels à projets 2015 et 2016 du Contrat de Ville, un constat concernant le pilier 3 relatif à l'insertion et au développement économique peut être dressé.

Analyse quantitative

En 2015, 14 projets ont été présentés par 11 porteurs différents (association, ville, CCAS, collectivité...) : 9 actions ont été financées par des crédits P147, soit une enveloppe de 274 500 €. Plus de 68 % de cette enveloppe est dédiée aux chantiers d'insertion gérés par Metz Pôle Services.

En 2016, une augmentation du nombre de projets est constatée. 24 projets ont été présentés par 18 porteurs (association, mission locale, collectivité...) : 11 actions ont été financées par des crédits P147, soit une enveloppe de 205 778 €. 60 % de cette enveloppe a permis de financer l'action de chantiers propreté portée par Metz Pôle Services. Les actions concernent l'ensemble des 6 QPV.

Analyse qualitative

Il est utile de constater que sur 2015 et 2016, ce pilier regroupe surtout des actions visant à améliorer et à favoriser l'insertion des personnes les plus en difficulté. Très peu d'actions relevant du développement économique ont été déposées.

En 2015, 100% de l'enveloppe a été consacrée à l'insertion. L'aide ou le soutien à la création d'entreprises n'était pas financée par des crédits spécifiques de la Politique de la Ville (P147). Seule l'action CitésLab était présente dans les actions menées au sein des QPV, mais non-financée par les crédits P147. Cette action de sensibilisation et d'amorçage a permis de mener des actions de sensibilisation à la création d'entreprises dans les quartiers et d'offrir un appui aux habitants désireux de créer leur entreprise en les aidant à formuler leur idée et en sécurisant leur parcours de création.

En 2016, une évolution est perçue au sein de la présentation des projets. En effet, après une année de transition avec la signature du Contrat de Ville mi-2015 et dans un souci d'optimisation de la dépense publique, une attention est donc portée sur des actions interquartiers. Ceci permet de voir financer une action permettant d'aider des personnes à créer leur entreprise. Cette action est portée par Metz Métropole Développement. Sur l'enveloppe P147, cette action représente un peu plus de 7 %.

Le reste de l'enveloppe est destiné à favoriser l'insertion des personnes éloignées du travail en proposant des constructions de parcours qui privilégient des prises en charges individuelles.

Il est souligné que la difficulté de parvenir à obtenir des bilans complets de certaines actions antérieures rend difficile leur éligibilité l'année suivante.

PARTIE 4 :

ACTIONS MENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN FINANCEES PAR LA DSU

Instituée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991, la Dotation de Solidarité urbaine (DSU) constitue une dotation de péréquation de l'Etat au bénéfice des communes les plus en difficultés. Selon l'article L. 2334-15 du CGCT, la "DSU a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées".

Selon l'article L.1111-2 du CGCT, les communes qui bénéficient de la DSU doivent produire un rapport annuel présentant les actions menées en matière de développement social urbain. Pour les communes et EPCI ayant signés un Contrat de Ville, cet état est inclut dans le rapport annuel "politique de la ville" institué par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La géographie prioritaire de la Politique de la Ville, établie sur la base du revenu médian par unité de consommation, couvre cinq quartiers messins (Borny, Bellecroix, La Patrotte / Metz-Nord, Sablon-sud, Hauts-de-Vallières), ainsi que le quartier intercommunal de Saint-Eloi/Boileau/Pré-Génie. Près de 22 000 Messins y résident.

Ville de Metz :

Le montant de cette dotation s'est élevé à 5 250 000 € au titre de l'exercice 2015 et 5 306 000 € au titre de l'exercice 2016. Il est en hausse de 32% depuis 2007.

Outre des grands projets comme la Boîte à Musiques, le centre de propreté urbaine dans les anciens locaux de la Poste à Metz-Borny, la rénovation des locaux de la MJC de Borny, la construction de l'Agora ou de l'espace multi-accueil les Primevères, la DSU est également utilisée pour les aménagements des quartiers (1,3 million d'euros en 2015, 300 000 € en 2016) ou les équipements municipaux scolaires, sportifs ou socio-éducatifs (395 000 € en 2015, 590 000 € en 2016) dans la section Investissement.

Dans la section fonctionnement, la DSU permet à la ville de déployer des services publics de proximité au cœur des quartiers (268 000 € par an), un soutien aux associations œuvrant en matière socioéducative ou d'éducation populaire (797 000 € en 2015, 791 000 € en 2016), des subventions dans le cadre du Contrat de ville (1,02 million d'euros en 2015, 1,08 million d'euros en 2016) ou encore les programmes en faveur de la réussite éducative ou de l'appui aux copropriétés en difficulté.

INTERVENTION DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE - ANNEE 2015

CODE	DESIGNATION	BELLECROIX	BORN Y		HAUTS DE VALLIERES	METZ NORD PATROTTE		SABLON SUD	MONTANT TOTAL
			Bon Pasteur La BAM PU/La Poste	429 760,67 2 012 922,25 26 367,55		CS AGORA	54 137,34		
1	GRANDS PROJETS	0,00			0,00		54 137,34	51 321,00	2 574 508,81
1.1	Dont budgets participatifs							51 321,40	
2	AMENAGEMENTS VRD - EV - EP	137 803,54		787 079,30	7 599,06		378 704,25	0,00	1 311 186,15
2.1	Dont budgets participatifs	11 576,04		98 391,72			2 119,20		
3	EQUIPEMENTS SPORTIFS	11 960,00		109 537,55	0,00		1 560,00	0,00	123 057,55
3.1	Dont budgets participatifs								
4	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 640,00		38 412,73	40 075,62		2 991,60	0,00	84 119,95
4.1	Dont budgets participatifs								
5	EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	21 396,19		8 887,52	0,00		7 627,09	0,00	37 910,80
5.1	Dont budgets participatifs	21 396,19		0,00					
6	AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	51 861,59		97 732,49	0,00		0,00	0,00	149 594,08
6.1	Dont budgets participatifs								
7	Services publics de proximité	33 860,00		132 411,00			101 847,00		268 118,00
8	Animation socio-éducative et/ou d'éducation populaire	104 630,00		244 486,00	54 500,00		303 869,00	89 920,00	797 405,00
9	Subventions au titre de la Politique de la Ville	115 930,00		532 316,00	35 875,00		288 594,00	44 355,00	1 017 070,00
10	Réussite éducative								170 113,00
11	Aides aux copropriétés en difficulté			267 738,34					267 738,34
TOTAL DES INTERVENTIONS EN 2015		480 081,32		4 687 651,40	138 049,68		1 139 330,28	185 596,00	6 800 821,68
		6 630 708,68							

Le total annuel est différent du total par quartier : le montant de la ligne 10 (réussite éducative) n'est pas affecté par quartier

INTERVENTION DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ANNEE 2016

CODE	DENOMINATION	BELLECROIX	BORNY	HAUTS DE VALLIERES	METZ NORD PATROTTE	SABLON SUD	MONTANT TOTAL
1	Grands projets	0,00	Primevères Bon Pasteur La BAM PU/La Poste 1 164 265,00	0,00	CA AGORA Halte ferrov. 948 962,93 73 253,46	0,00	2 603 862,25
1.1	Dont budgets participatifs						
	Aménagements, voiries, éclairage, EP+EV	32 455,56		0,00	0,00	17 638,11	332 232,65
2	Dont budgets participatifs	31 142,76	282 138,98			17 638,11	
2.1	Dont budgets participatifs	51 261,81	67 587,66			0,00	
3	Equipements sportifs	42 261,07	108 052,09	0,00	33 977,16		193 291,06
3.1	Dont budgets participatifs	90 732,72	215 137,83		33 977,16		
4	Equipements scolaires				0,00	823,81	306 694,36
4.1	Dont budgets participatifs						
5	Equipements socio-éducatifs	0,00	7 212,88		69 771,35	0,00	76 984,23
5.1	Dont budgets participatifs				53 429,88		
6	Autres équipements publics	0,00	7 996,13	0,00	5 083,20	0,00	13 079,33
6.1	Dont budgets participatifs						
7	Services publics de proximité	33 860,00	132 411,00		101 847,00		268 118,00
8	Animation socio-éducative et/ou d'éducation populaire	105 009,00	240 967,00	53 500,00	305 085,00	86 800,00	791 361,00
9	Subventions au titre de la Politique de la Ville	94 831,50	581 948,00	60 612,50	271 809,50	70 152,50	1 079 354,00
10	Réussite éducative						88 628,00
11	Aides aux copropriétés en difficulté		224 930,68				224 930,68
TOTALITE DES INTERVENTIONS EN 2016		408 150,59	3 382 440,45	114 112,50	1 809 789,60	175 414,42	5 978 535,56
		5 889 907,56					

Le total annuel est différent du total par quartier : le montant de la ligne 10 (réussite éducative) n'est pas affecté par quartier

Ville de Woippy :

En 2015, le montant de la DSU de la Ville de Woippy s'est élevé à 3 062 350 €.

La ventilation de cette somme s'est réalisée au profit d'actions d'équipement (habitat, voirie et aménagement urbain mais également d'actions d'accompagnement social. Ces dernières concernent l'insertion sociale et professionnelle, la formation, la prévention de la délinquance et l'animation culturelle et sportive.

RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE VERSEE EN 2015 A LA COMMUNE DE WOIPPY (N°INSEE 751)
MONTANT DE LA DSU : 3 062 350,00 €

Nature des actions de développement social urbain	FINANCEMENT					Part relative de la DSU
	DSU	Subvention ETAT	Autres subventions (Région, Département, ...)	Part Ville	Montant Global	
* Quartier Saint-Eloy et Pré-Génie CUCS, PRE, ORU						
* Quartier du Roi CUCS, PRE, ORU						
LES ACTIONS D'EQUIPEMENT :	990 000,00 €	1 450 563,94 €	0,00 €	850 995,44 €	3 291 559,38 €	
. Opérations liées à l'habitat (voirie)	90 000,00 €	94 390,00 €		58 119,32 €	242 509,32 €	
. Accompagnement et aménagement urbain	900 000,00 €	1 356 173,94 €		792 876,12 €	3 049 050,06 €	
LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :	2 072 350,00 €	441 013,00 €	805 164,00 €	910 939,09 €	4 229 466,09 €	
. Insertion sociale et Professionnelle	100 000,00 €	401 605,00 €	642 590,00 €	324 617,47 €	1 468 812,47 €	
. Formation et information	290 000,00 €			83 647,85 €	373 647,85 €	
. Prévention de la délinquance	755 000,00 €			219 391,77 €	974 391,77 €	
. Animation culturelle et sportive	927 350,00 €	39 408,00 €	162 574,00 €	283 282,00 €	1 412 614,00 €	
TOTAL	3 062 350,00 €	1 891 576,94 €	805 164,00 €	1 761 934,53 €	7 521 025,47 €	40,72%

PARTIE 5 :

ACTIONS FINANCEES PAR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la Dotation Politique de la Ville bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation Urbaine de Solidarité par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Sur le territoire de Metz Métropole, seule la Ville de Woippy bénéficie de la DPV.

En 2015, la Ville de Woippy a reçu 430 033 € au titre de cette DPV, et 151 549 € pour l'année 2016.

Dotation Politique de la Ville 2015

Nom de l'action	Descriptif	Montant prévisionnel de l'action (HT)	Montant attribué par la DPV	Pourcentage
Requalification et réaménagement du secteur Jasion et de ses accès	Achat et démolition de cellules commerciales situées à l'angle des rues Jasion et Chapitre pour ouvrir l'espace. Réaménagement des réseaux d'assainissement, éclairage, arrosage et vidéosurveillance. Aménagement des espaces : cheminement piétons, espaces verts, installation de signallement urbain. Installation d'aire de détente.	441 000,00	238 033,00	53,98%
Réhabilitation de la MJC quartier St Eloy/Boileau/Pré Génie	Réorganisation de l'espace d'accueil, de la salle polyvalente, de la cuisine et création d'un espace sommeil pour le pôle petite enfance. Renouvellement de toutes les menuiseries extérieures. Réfection d'une enveloppe extérieure isolée pour renouveler l'image extérieure du bâtiment.	640 000,00	192 000,00	30%
Total		1 081 000,00	430 033,00	

Dotation Politique de la Ville 2016

Nom de l'action	Descriptif	Montant prévisionnel de l'action (HT)	Montant attribué par la DPV	Pourcentage
Installations complémentaires relatives à la vidéosurveillance et à la sécurité dans les écoles quartier St Eloy/Boileau/Pré Génie	Installation de caméra supplémentaire afin de lutter contre les actes de malveillance. Remplacement de deux enregistreurs défectueux pour assurer la lutte contre le vandalisme et l'insécurité. Installation de système d'interphonie vidéo aux entrées des écoles Paul Verlaine, Pierre et Marie Curie, les Coccinelles et les Libellules.	21 804 €	17 443 €	80%
Intervention au niveau des aires de jeux et de détente le long de la trame verte du quartier St Eloy/Pré Génie au Patis	Installation d'agrès permettant de réaliser des exercices physiques gratuitement. Plantation de 250 arbres et le matériel nécessaire pour densifier et créer un rideau végétal entre le lieu de promenade et la voie de circulation. Implantation d'une clôture de bois afin de protéger l'espace de jeux pour enfants à proximité de l'Hôtel de Ville. Création de terrains de tennis, volley-ball, badminton et ping-pong au Patis. Installation de distributeurs de sachets spécifiques aux déjections canines.	105 467,76 €	84 374 €	80%
Aménagements complémentaires au giratoire de la Famille quartier du Roi	Démolition de la bâtisse afin de retravailler une des branches du giratoire et ainsi sécuriser le carrefour. Création d'une dizaine de places de stationnement avec un aménagement paysager.	105 050 €	49 732 €	47%
Total		232 322 €	151 549 €	

PARTIE 6 :

RETOUR DE METZ METROPOLE SUR LES AVIS FORMULES DES CONSEILS CITOYENS ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine prévoit qu'un débat sur la Politique de la Ville soit organisé annuellement à l'occasion de la présentation du rapport annuel. Afin d'alimenter ce débat, le projet de rapport annuel doit être transmis aux Conseils Citoyens et aux Conseils Municipaux en amont pour avis.

Le projet de rapport annuel 2015 – 2016 du Contrat de Ville de Metz Métropole a été transmis en date du 25 juillet, pour avis, aux Conseils Citoyens et aux Conseils Municipaux. Les avis sont annexés à ce présent rapport (Annexe 1).

Au regard des observations formulées par les Conseils Citoyens et les Conseils Municipaux, il est proposé différentes pistes d'amélioration dans la rédaction de ce présent rapport mais également d'amélioration quant à la mise en œuvre Contrat de Ville de Metz Métropole. Ces avis font émerger des problématiques spécifiques autour de la question des transports.

Synthèse des observations formulées par les Conseils Citoyens et les Villes de Metz et de Woippy	Proposition de suite à donner par Metz Métropole
Contenu du rapport annuel	
Rappel de la répartition des compétences entre Etat, Metz Métropole et les Villes et des différents financements (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>)	Une fiche synthétique sera annexée au rapport annuel 2017
<u>La participation des habitants</u> <ul style="list-style-type: none">• Cette partie pourrait être rédigée pour l'ensemble des Conseils Citoyens et ne pas faire l'objet d'une présentation différente selon les Villes (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>)• Manque de représentativité dans la participation effective des Conseillers Citoyens, notamment sur Haut-de-Vallières et Sablon Sud (<i>Conseils Citoyens de Metz</i>)• Intégration des comptes rendus des séances des Conseils Citoyens (<i>Conseils Citoyens de Woippy</i>)	Cette partie a été rédigée grâce aux contributions des structures porteuses des Conseils Citoyens. Pour l'année 2017, ces structures seront sollicitées en ce sens

<p>Privilégier les actions concrètes réalisées que la mobilisation financières, mise en avant du nombre d'habitants ayant bénéficié de l'action (<i>Conseil Citoyen de Woippy, Conseils Citoyens de Metz</i>)</p> <p>Lister l'ensemble des actions soutenu dans le cadre de l'Appel à Projet (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>)</p> <p>Eléments chiffrés sur les actions soutenues par les Villes (<i>Ville de Woippy</i>)</p>	<p>Des actions, choisies en lien avec les Conseils Citoyens, pourront illustrer les données</p> <p>Une liste des actions soutenues sera annexée au rapport annuel 2017</p> <p>Les Villes de Metz et de Woippy seront sollicitées en ce sens</p>
Structure du rapport annuel	
<p>Proposer une synthèse pour faciliter l'accès au document (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>)</p>	<p>Une synthèse accompagnera le rapport annuel 2017</p>
Fonctionnement du Contrat de Ville	
<p><u>Appel à projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délais d'instruction trop longs de l'appel à projets (<i>Ville de Metz</i>) • Les actions sont trop nombreuses, et les priorités mal définies (<i>Ville de Metz</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les délais d'instruction seront réduits en 2018 • Un travail mené par les Villes doit être mené afin de redéfinir les priorités de l'Appel à Projet 2019
<p><u>Pilier 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de projets financés dans le cadre du Pilier 3 "Développement Economique et Insertion" (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>) • Création d'un Centre d'Affaire de Quartier (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion a été amorcée en 2017 avec les acteurs de ce pilier dans un objectif d'interconnaissance et de mobilisation plus forte de leur intervention en faveur des QPV • Une étude dédiée est en cours dans le cadre du protocole de préfiguration de Metz Métropole sur Metz Borny
<p><u>Pilier transversal : égalité femmes – hommes :</u> Manque d'action à destination des femmes (<i>Ville de Metz</i>)</p>	<p>Un diagnostic territorial sur les discriminations financé par le Commissariat Général à l'Egalité Territoriale est en cours d'élaboration. Une attention particulière sur ce point y sera portée</p>

Gouvernance complexe (<i>Ville de Metz</i>)	Ce point sera traité dans le cadre de l'évaluation mi-parcours du Contrat de Ville
Sensibilisation des enjeux de la politique de la ville à l'ensemble des élus communautaires (<i>Ville de Metz</i>)	La présentation de ce 1 ^{er} rapport annuel 2015 – 2016 est l'occasion de mettre la Politique de la Ville en débat au sein du Conseil de Communauté
<p>Evaluation / suivi / observation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle méthodologie pour l'évaluation des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville? Quelle évaluation du Contrat de Ville? (<i>Ville de Metz</i>) • Quels sont les moyens mobilisés pour l'observation des quartiers? (<i>Ville de Metz</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion a été amorcée et va s'intensifier courant de l'année 2018 afin de réaliser l'évaluation du Contrat de Ville à mi-parcours • Pour ce qui est de l'observation, l'AGURAM a été missionnée pour réaliser un tableau de bord "suivi – observation" sur chacun des quartiers. Ce tableau de bord est réalisé sur un quartier chaque année
Problématique à intégrer dans nos réflexions	
<p><u>Accès aux transports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'une grille de tarif incitative (<i>Conseil Citoyen de Woippy</i>) - Réponse attendue sur la réflexion menée sur les transports sur le quartier Hauts-de-Vallières (<i>Ville de Metz</i>) 	Ce point fera l'objet d'un retour aux services compétents.

PARTIE 7 :

LA MOBILISATION DES SIGNATAIRES

Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers, apporte son appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes engagés par l'Etat et les collectivités locales.

A ce titre, elle a passé avec l'Etat un accord, le 18 juin 2014, pour la période 2014/2020 afin d'accompagner la dynamique issue de la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette loi reforme la géographie prioritaire de la politique, repense le cadre et la méthodologie des contrats de ville et annonce le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui succédera au PNRU (période 2008-2013).

La Caisse des Dépôts apporte ainsi son concours à la mise en œuvre de la nouvelle génération de contrats de ville et au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2014-2020.

La géographie des interventions

Les interventions portent non seulement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville issus de la réforme de la géographie prioritaire (loi de programmation pour la Ville de février 2014), mais également les quartiers bénéficiant du programme national de rénovation urbaine (PNRU) ou du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les quartiers sortant de la géographie prioritaire ainsi que les quartiers « en veille » peuvent à titre exceptionnel bénéficier de la convention.

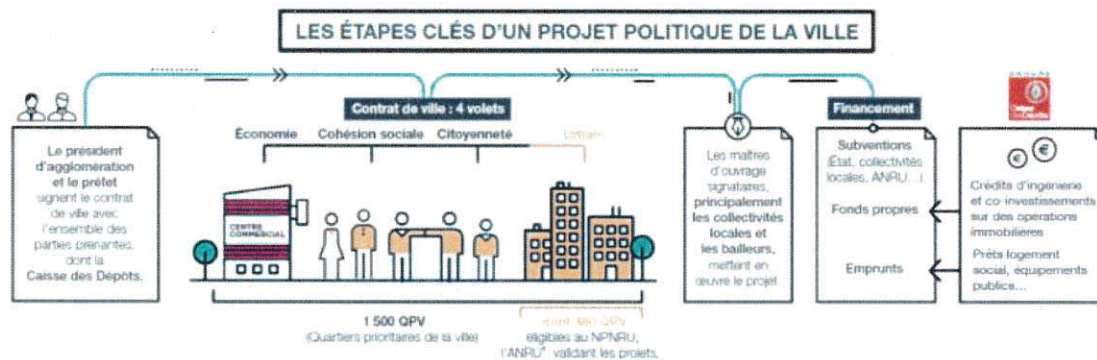
Les interventions de la Caisse des Dépôts pourront être conduites au niveau du « quartier vécu », qui correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (école, équipements sportifs, zones d'activités...).

La convention 2014-2020 porte également sur les quartiers fragiles de centres anciens faisant l'objet de dispositifs nationaux dans le cadre du soutien à l'habitat privé.

Interventions en chiffres

Ces principes d'interventions de la caisse des Dépôts sont déclinés, sur le territoire de Metz Métropole, par les engagements suivants :

- Participation au protocole NPNRU par le cofinancement de 7 études, portant sur les thématiques "urbanisme et développement économique", pour un montant total de 102 502 €.
- Participation au PACOD Metz Borny (Programme d'Aide aux Copropriétés en Difficulté) à hauteur de 421 463 €.
- Soutien à l'opération « Boss Académie », concours pour les créateurs d'entreprise, dans les quartiers prioritaires de Metz Métropole. Participation financière de 10 000 €.



¹ Le Conseil d'administration de l'ANRU est constitué par des représentants de l'État, d'Action logement, de la Caisse des Dépôts, de l'USH et par des élus territoriaux.

Région Grand Est

Orientations et engagements généraux

Animée par le souci de la cohésion territoriale et sociale, et bien que cela ne relève pas de ses compétences, la Région Grand Est apporte son concours à la Politique de la Ville par son engagement dans les Contrats de Ville, en venant en appui d'opérations visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux.

L'engagement de la Région s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- Mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- Renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale
- Renforcer son appui au développement de la citoyenneté, de la solidarité, de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, par un soutien aux conseils citoyens
- Prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation, notamment du FEDER et du FSE, dans le volet européen du contrat de ville.

Bilan régional au regard des dispositifs et actions en vigueur en 2016 :

- Soutien aux projets d'investissement situés au sein des Quartiers Politique de la Ville et Espace Vécus permettant d'améliorer l'accès des habitants aux services à la population (équipements sportifs, culturels, socio culturels, économique,...)
- Soutien aux projets de fonctionnement des associations,
- Aide à la formation et à l'emploi des habitants.

Pour les années à venir la Région Grand Est veillera à produire un bilan financier annuel pour les actions soutenues situées sur les Quartiers Politique de la Ville.

PROGRAMME D' ACTIONS REALISEES SUR LA PERIODE 2015-2016
SUR LE QUARTIER DU RUISSEAU A WOIPPY
68-70 avenue de Thionville

La Société Immobilière 3F Grand-Est est propriétaire d'une résidence de 46 logements située aux 68 et 70 avenue de Thionville à Woippy 57140.

Il s'agit d'un ensemble immobilier dont la première mise en location date du 1/08/2010 et sur lequel notre Société rencontre quelques problèmes de gestion résidentielle (incivilités et dégradations des équipements collectifs, dépôts d'encombrants sur les espaces communs, occupation illégale des places de parking etc).

Dans le cadre de sa démarche 'Qualité de service' et afin de répondre aux exigences de la politique de la ville, Immobilière 3F Grand-Est a mis en place un certain nombre d'actions (durant les années 2015 et 2016) visant à améliorer la tranquillité et la sécurité de la résidence.

I. Sur-entretien :

- *Réparation systématique des équipements collectifs vandalisés.*

II. Gestion des déchets et encombrants :

- *Gestion des encombrants avec augmentation forte du nombre d'enlèvements au niveau du parking souterrain.*
- *Renforcement du ramassage papiers et détritux dans le sous-sol de la résidence.*

III. Tranquillité résidentielle :

- *Analyse des besoins en vidéo-surveillance, la pose de l'installation étant prévue pour l'année 2017 (votée en AG)*
- *Identification systématique des propriétaires de véhicules stationnant sans droit ni titre dans le parking.*

IV. Concertation / Sensibilisation des locataires :

- *Actions d'information et de sensibilisation des locataires au respect du vivre-ensemble ; Des notes d'information et de rappel au règlement seront régulièrement envoyées aux locataires et affichées dans les halls d'immeuble.*

V. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service :

- *Travaux de sécurisation des accès caves avec renforcement des ventouses fixées sur les portes d'accès aux caves*
- *Travaux de sécurisation de la porte d'accès au parking qui est régulièrement vandalisée par de personnes inconnues de nos services.*

BATIGERE SAREL

Batigère Sarel est propriétaire de 94 logements sur le quartier La Patrotte, répartis sur deux résidences, l'une au 1, 3, 5, 7, 9 rue de la Patrotte et 8, 9, 10 place Jean Jaurès, l'autre au 2, 3, 4, 5, 6, 7 rue des Frères Fournel. Batigère Sarel est un acteur engagé sur ses territoires d'implantation. Il participe à l'amélioration de ce quartier prioritaire à travers des travaux d'amélioration et de modernisation menés sur le bâti. Il contribue également à la vie des quartiers, à travers la réalisation d'action en faveur du « vivre-ensemble ».

L'objectif de Batigère Sarel est de maintenir un niveau d'attractivité et de qualité de service sur ces deux sites.

- Travaux de modernisation : En 2015 et 2016, Batigère Sarel a réalisé 194 000 € HT de travaux de modernisation sur le quartier la Patrotte. Ces travaux de modernisation se sont traduits par un ravalement de façade au 1, 3, 5, 7, 9 rue de la Patrotte et 8, 9, 10 place Jean Jaurès et par l'achèvement d'une campagne de remplacement de chaudières débutée en 2014 et achevée en 2015 sur ces deux résidences.
- Travaux d'investissement : En 2016, afin de renforcer sa gestion de proximité au cœur du quartier, Batigère Sarel a réalisé une loge Gardien pour un coût de 15 542 € HT. Cette loge est dédiée au Gardien d'immeuble qui intervient exclusivement sur ce patrimoine et aux locataires de ces deux résidences.
- Action en faveur du « vivre-ensemble » : Batigère Sarel a également participé à ces actions pour un montant de 7 000 € en 2015 et 2016, à travers l'organisation des Ateliers Cité Sculpture.



AML I

Un Foyer de Travailleurs Migrants
restructuré en Résidence sociale



AML I, Gestionnaire

« ALLER VERS LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES » : TEL EST LE MOTEUR DE L'ACTION D'AML I ET LE SENS DONNE DANS LA REALISATION DE SES DIFFERENTES MISSIONS ;

PRESENCE HABITAT, Propriétaire

LA VOCATION DE PRESENCE HABITAT EST DE CONSTRUIRE DES SOLUTIONS DE LOGEMENT ACCOMPAGNE ET D'HEBERGEMENT ADAPTEES AUX MENAGES LES PLUS FRAGILES.

Restructuration du Foyer de Travailleurs Migrants d'une capacité d'accueil de 140 lits répartis en chambres doubles et individuelles en **une Résidence Sociale composée de 55 logements** avec 42 studios - 9 T2 - 4 T3.

Un constat social

Le Foyer de Travailleurs Migrants de Metz a ouvert ses portes en 1972 pour proposer un logement aux ouvriers du bâtiment.

Sa localisation, proche des commerces et services, le rend attractif. En revanche, l'offre d'hébergement qu'il proposait (chambres doubles avec sanitaires et cuisines collectives) était devenue obsolète et connaissait une vacance régulière.

AML I et PRESENCE HABITAT ont donc engagé une réflexion sur l'évolution de l'établissement, en partenariat avec les services de la ville de Metz, les acteurs sociaux du territoire et les élus de Metz Métropole.

Un projet immobilier et social avec une double vocation

AML I et PRESENCE HABITAT ont défini un projet de transformation de l'offre afin de permettre l'accueil des résidents du foyer, maghrébins notamment, et d'offrir un niveau de réponses varié et adapté au territoire :

- Une résidence sociale avec un accompagnement social lié au logement. Elle s'adressera à des personnes qui ont besoin d'un logement intermédiaire avant un accès dans le parc classique mais répondra prioritairement, à l'accueil des publics migrants vieillissants hébergés sur le site.

L'insertion par l'activité économique

AML I a mis en œuvre un dispositif de mobilisation dans l'emploi et dans l'activité pour agir sur les problématiques d'insertion sociale et professionnelle.

32 personnes ont été positionnées, 5.150 heures ont été réalisées et 13 issues ont été positives.

Les partenaires

Le partenariat est un élément essentiel. Sollicités en amont du projet, les partenaires permettent de maintenir et de soutenir l'activité des structures dans la durée et d'en optimiser l'accompagnement et le fonctionnement proposés.

Les partenaires

La Ville de Metz	CCAS de Metz
Metz Métropole	CMP
DDCS	CMS
LeRelaisFomal	Association Travailler en Moselle
AIEM	ID'EES Intérim
SIAO	Aide Intérim

Les partenaires financeurs

L'Etat
Metz Métropole
La Région Lorraine
Caisse des dépôts et consignation
Cilgère-Action Logement



Résidence sociale AML I
9 rue des Frères Fournel - 57000 METZ



en réseau avec **BATIGERE**

La Politique de la Ville est devenue une priorité d'ordre intercommunal qui permet d'assurer la cohésion urbaine sur le territoire. C'est pourquoi Metz Métropole Développement s'est impliquée dans l'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020, et plus particulièrement sur le pilier « développement économique et emploi » (emploi, entrepreneuriat, implantations d'entreprises, développement d'entreprises).

Metz Métropole Développement souhaite contribuer à transformer les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en véritables Pôles de Développement social, urbain et économique. Création d'entreprise, développement, emploi, mais aussi marketing territorial, développement durable, numérique, Economie Sociale et Solidaire. Autant de leviers sur lesquels agir.

CitésLab Metz Métropole :

Au travers du dispositif CitésLab, Metz Métropole Développement s'engage à favoriser la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Borny, Bellecroix, Marroniers, Hannaux-Barral, Metz-Nord, Boileau, Saint-Eloy).

Poursuite de l'animation du dispositif CitésLab (accueil, information et orientation des porteurs de projets issus des quartiers). Communication sur le dispositif, interventions auprès des prescripteurs, organisation et participation à des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise (Salon GO à la Chambre de Métiers, Sabon des Entrepreneurs à Paris, Café de la Création d'entreprise du Crédit Agricole...).

En 2016, 72 porteurs de projets ont été accueillis, informés et orientés dans leur parcours de création d'entreprise. **18 ont créé leur activité.**

Chaque porteur de projets est reçu individuellement lors d'un entretien au cours duquel il est informé, conseillé, orienté. L'objectif est de parvenir à formaliser les idées ou les projets et d'établir un parcours de création.

Contrat de Ville – Favoriser le développement économique des QPV :

Metz Métropole Développement a participé activement aux travaux liés au pilier 3 du Contrat de Ville de Metz Métropole : le pilier "Développement Economique et Emploi". L'action en faveur de la Politique de la Ville se traduit notamment par :

1) Promotion et appui à l'implantation d'entreprises dans les QPV :

Des travaux ont été entamés avec les services Politique de la Ville de Metz Métropole et des communes concernées afin de promouvoir les QPV auprès des entreprises et investisseurs autour d'une véritable stratégie de développement économique pour les quartiers.

Il s'agira, à l'échelle de chacun des 6 QPV :

- de repérer l'offre commerciale et tertiaire existante ;
- de lister l'ensemble des opportunités foncières bâties ou nues et d'en constituer un répertoire géo-localisé et illustré ;
- de construire une stratégie de promotion et de communication sur les QPV, se fondant à la fois sur les avantages sociaux et fiscaux existants et sur les opportunités en matière de projet urbain de court et moyen terme ;
- de mettre en œuvre une prospective commerciale afin de promouvoir l'implantation dans les QPV de la même manière que dans les zones d'activités existantes.

2) Une action en faveur de l'entrepreneuriat : BOSS ACADEMY

Coordonnée par Metz Métropole Développement dans le cadre de son action CitésLab, en partenariat avec l'Adie, Alexis Lorraine, Lorraine Active, et Initiative Metz.

Il s'agit de promouvoir et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers. C'est dans cette optique que l'action BOSS ACADEMY a été lancée en juin 2016. Le challenge est destiné aux créateurs d'entreprises résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Metz Métropole.

Suite à un appel à candidature lancé en juin 2016, 25 candidats ont répondu en présentant leurs idées de création d'entreprise devant un jury composé de chefs d'entreprises, et des partenaires de l'opération.

2 sessions d'audition au concours BOSS ACADEMY ont eu lieu les 29 septembre à la BAM à Metz-Borny et 16 novembre au Centre Pédagogique de Découverte de la Nature à Woippy.

Les 20 candidats retenus ont ensuite été pris en charge par nos partenaires dans le cadre d'un accompagnement complet afin de travailler à la concrétisation des projets. Ce programme d'accompagnement gratuit se déroule sur une durée moyenne de 3 mois : validation du projet, étude de marché, étude financière, stratégie commerciale, etc...

Les participants qui créeront leur activité, se verront proposer des solutions de financement, parmi lesquelles :

- Une prime de 2 000 euros,
- Un prêt à taux zéro,
- Un micro-crédit,
- Une garantie d'emprunt bancaire le cas échéant.

L'action est financée à hauteur de 40 000 euros par la ville de Metz, 15 000 € par l'Etat, 10 000 euros par la CDC et 2 000 euros par la ville de Woippy.

Bilan de la 1ère édition :

- 8 créateurs primés (4 payés)
- 2 ajournés
- 4 financements en micro-crédit ADIE
- 3 financements à taux zéro

3) Création d'un centre d'affaires de quartier

Il s'agit de créer un lieu d'hébergement pour des entreprises nouvellement créées (pépinières, hôtellerie d'entreprise...). Le cabinet Cushman et Wakefield a été missionné pour la réalisation d'une étude de faisabilité intermédiaire en 2015 sur le territoire de Metz Métropole. Cette étude a confirmé le potentiel du quartier de Metz-Borny, au regard de ses caractéristiques et de sa situation, pour le développement d'un tel projet.

Le Centre d'Affaires de Quartier aura vocation à être un lieu de réflexion et d'expérimentation de projets. En termes de services complémentaires ou annexes, les pistes suivantes seront aussi exploitées :

- équipements partagés et centre documentaire,
- espace de co-working,
- FabLab.

L'objectif serait d'accueillir environ 15 entreprises en location, et d'offrir des services partagés pour une centaine de porteurs de projets de création d'entreprises chaque année.

Une étude est en cours avec la SEM TECHNOPOLE pour une implantation éventuelle des locaux du Lycée Poncelet de Metz-Borny désormais fermé.

Reste à choisir le modèle de ce centre et sa vocation, au regard des outils déjà existants et des besoins recensés.

Mission Locale du Pays Messin

Début 2016, la Mission Locale du Pays Messin, signataire du Contrat de Ville, a souhaité réaliser un travail spécifique concernant les jeunes suivis résidents des QPV sur son territoire, afin d'être en mesure de proposer une évaluation plus fine des actions alors en cours, mais également de proposer des actions les plus adaptées possibles aux jeunes de ces quartiers.

Dès le début d'année 2016, la Mission Locale a mis en place des ateliers de recherche d'emploi dédiés aux jeunes suivis de niveau IV et plus et habitant dans les QPV du territoire.

Rapidement, dès le mois de mars 2016, la Mission Locale a lancé la phase de diagnostic concernant ces publics en décidant la diffusion d'un questionnaire de manière systématique à l'ensemble des jeunes venant rencontrer la Mission Locale et habitant en QPV.

L'ensemble des jeunes ayant un dossier actif a donc été invité à renseigner le questionnaire lors de leur venue en Mission Locale ou à se présenter à un temps collectif pour le faire.

La démarche a été conduite jusqu'en Février 2017, ce qui nous a permis de sonder un peu moins de 350 jeunes vivant dans ces quartiers ayant un dossier actif à la Mission Locale du Pays Messin. La totalité des jeunes vivant en QPV ayant un dossier actif variant entre 550 et 650 chaque année (soit près de 50 % de retours).

Nous avons travaillé sur un outil (tableur) nous permettant d'accéder rapidement aux macro données issues du dépouillement de ces questionnaires, abordant entre autre la mobilité, les difficultés liées à l'acquisition des savoirs de bases, leurs projets professionnels, les difficultés éprouvées en lien avec leurs recherches d'emploi, l'accès à l'emploi, la mobilité, la discrimination, les problématiques de santé, de logement, l'accès à la qualification, Chaque répondant a été invité dans un second temps à affiner collectivement les réponses dans chaque thème avec le Conseiller ML référent expert du thème.

Ces questionnaires étaient nominatifs. Nous avons construit l'outil comme un moyen à la fois de mieux appréhender les difficultés de ces jeunes mais également de pouvoir cibler nominativement les besoins de chacun d'eux et dès lors de pouvoir individualiser les propositions, permettant à chaque conseiller d'appuyer son expertise professionnelle sur les éléments évoqués par les jeunes eux-mêmes.

C'est ainsi que dès juin nous avons décidé de stopper l'atelier diplômés pour les bacs et plus vivant en QPV sur la base du constat qu'il réunissait peu de jeunes, conforté précisément par les retours de questionnaires que nous avons alors.

Cela nous a également permis de confirmer que nous ne suivons que très peu de jeunes qualifiés à niveau III et plus.

En réponse aux réponses évoquées significativement par les jeunes croisées avec l'expertise professionnelle des Conseillers nous avons mis en place :

- des informations collectives sur le logement, les aides au logement, et dès septembre 2017 nous ouvrirons un atelier « Budget » animé par CRESUS LORRAINE.

- Une action expérimentale d'accompagnement au passage du code de la route avec Lorraine Sécurité Routière

- une action de soutien au code de la route avec Culture et Liberté

- un poste référent « Justice » permettant de travailler en lien avec les services de probation, le CPA et les services de la PJJ, en lien étroit avec la prévention spécialisée dans les quartiers afin de proposer un accompagnement des jeunes sous « main de justice » et de construire un partenariat efficace et réactif avec l'ensemble de ces services.

- Recrutements « sur mesure » de jeunes issus de QPV en 2015 et 2016 (Ange Borny, Maison de Santé Borny,)

- A Metz-Bellecroix, nous avons participé à la semaine de la prévention en 2015 et 2016, il en sera de même en 2017.

Enfin nous mettons une attention particulière à proposer l'ensemble de notre palette de services à ces jeunes au long de l'année.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

Signataire du contrat dans la programmation 2015-2020 sous l'impulsion d'une plus grande prise en compte des questions d'emplois et de développement économique, nous saluons aujourd'hui l'évolution constatée dans les programmes d'actions à destination des publics entre 2015 et 2016.

Les actions d'insertion permettent une insertion par l'activité sportive, culturelle et éducative ; nous invitons à accentuer les actions répétitives et durables.

Nous avons identifié des actions innovantes et séduisantes pour lesquelles nous souhaiterions disposer d'informations qualitatives et quantitatives de résultats et pour lesquelles le cas échéant nous plaiderions en faveur d'un essaimage et d'un développement (« repair café » et « fablab »).

Nous souhaiterions inviter les décideurs et acteurs à adhérer à un mouvement d'amplification de la collaboration entre et avec les établissements scolaires en quartier et en territoire vécu.

Les actions de cadre et vie et renouvellement urbain ne répondent pas à ce jour aux questions foncières et immobilières favorables au maintien, voire au développement, de l'offre artisanale et commerciale de proximité.

Le Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle préconise une telle évolution des programmations dans une seconde période de programmation 2018-2020.

Les actions économiques à destination des publics jeunes sont nombreuses au travers de dispositifs tels que des ateliers et chantiers d'insertion (dont le coût est élevé), des actions de préparation à l'emploi, à la mobilité, aux projets de vie. Elles permettent d'encourager ces publics et de les propulser vers des solutions d'emplois.

L'Artisanat est un pourvoyeur d'emplois de proximité non délocalisables et nous envisageons de mener des actions concrètes et responsables au sein même des quartiers avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, éducatifs, associatifs et économiques du territoire et de ses quartiers

Il s'agit d'actions de promotion des métiers, de construction de l'Artisanat de demain par la formation, d'actions de renouvellement du tissu économique et d'ancrage territorial et enfin d'actions de maintien des savoirs faire et richesses locales.

Aussi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle souhaite-t-elle encourager le développement d'actions en faveur de :

- la promotion des métiers et de l'apprentissage, solution locale à enjeu majeur de maintien de la motivation et par conséquent et de réussite scolaire des jeunes,
- l'entrepreneuriat qui n'est exprimé à ce jour que par une action unique et confidentielle en termes de publics bénéficiaires tandis que l'objectif stratégique 3 y fait explicitement référence et que les acteurs sont nombreux et complémentaires sur le territoire,
- maintien et développement des entreprises implantées dans les quartiers.

Une récente initiative de partage, d'échange et de construction d'une programmation inter-axes stratégiques, entre acteurs est née. Elle impactera positivement l'articulation entre les actions et permettra d'affiner son adéquation avec les besoins spécifiques des quartiers. Nous préconisons que cette initiative ouvre la voie aux nouvelles actions.

Les priorités tendent à s'intéresser aux questions d'initiative et d'entrepreneuriat mais aussi de diversité fonctionnelle des quartiers et ainsi de rejoindre les priorités et les valeurs de l'Artisanat. Elles permettront aux populations d'y vivre, d'y travailler, de s'y former, de s'y épanouir, d'y développer leurs talents et d'y entreprendre.

Pôle Emploi

Pôle emploi a mis en œuvre son offre de service, en portant une attention particulière au public résidant en QPV. Ces populations ont été massivement invitées aux « forma datings », manifestations qui avaient pour objet de présenter aux demandeurs d'emploi les actions de formation proposées sur le bassin de Metz dans le cadre du Plan 500 000 formations mis en place en 2016. Les personnes résidant en QPV ont pu bénéficier de toute l'offre de service de Pôle emploi : offres d'emploi, prestations d'orientation ou d'aide à la recherche d'emploi, aides à la mobilité, aides à l'embauche, etc.

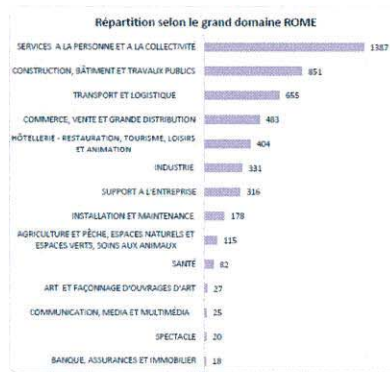
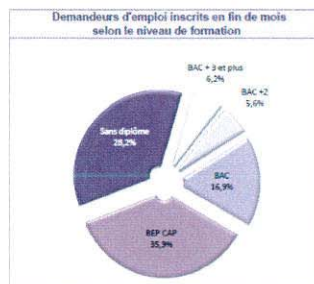
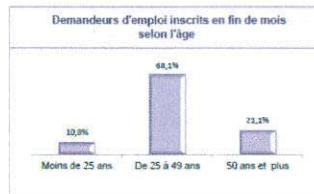
Les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC dans les territoires des Contrats De Ville (CDV)



Diffusion interne

Département : 57 - MOSELLE
 Contrat de ville : CV185 - METZ MÉTROPOLE
 Mois : 201704

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois		
	Nb	Poids
Cat. A	3 496	71,1%
Cat. B	524	10,7%
Cat. C	894	18,2%
Cat. ABC	4 914	100,0%

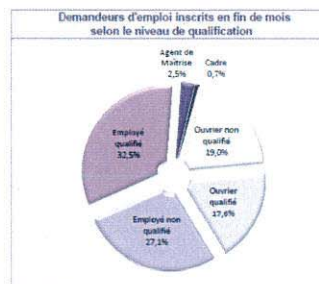


Minima Sociaux et Obligation d'emploi

	Nb	Poids
Bénéficiaire du RSA	1 444	29,4%
Bénéficiaire de l'ASS	460	9,8%
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	433	8,8%

Ancienneté à Pôle emploi

	Nb	Poids
< 1 an	2 907	59,2%
1 an et plus	2 007	40,8%
dont 2 ans et plus	1 192	24,3%
dont 3 ans ou plus	744	15,1%



Source : fichier STMAT Pôle emploi

Avertissement : certaines adresses non normalisées de demandeurs ne sont pas rattachées à un QPV dans le système d'information de Pôle emploi. Comme c'était le cas pour les ZUS, les volumes de demandeurs d'emploi en QPV sont partiellement sous-estimés. Les pertes d'informations ne sont pas homogènes sur les territoires et les QPV sont différemment impactés. Ces données sont donc différentes des données diffusées par l'INSEE, ce dernier effectuant un traitement correctif des adresses.

ANNEXES :

Annexe 1 : Avis des Conseils Citoyens et des Conseils Municipaux

Annexe 2 : Pacte financier et fiscal de solidarité

***Annexe 1 : Avis des
Conseils Citoyens et des
Conseils Municipaux***

Conseil Citoyen de Woippy

Compte-rendu des réunions du Conseil citoyen de Woippy (St Eloy Boileau Pré-Génie)

Des mercredi 20 et mardi 27 sept. 2017

Etaient présents :

20 sept. : B.Lauberteaux, T.Brahmia, M.Lurion, R.Goze, A.Noire, P.Charlier, D.Terzic, JY.Macé, L.Courtehout, B.Terzic

27 sept. B. Lauberteaux, M.Lurion, R.Goze, P.Charlier, D.Terzic, JY.Macé, M-C Berthier, H.Pletenka, C.Romano, M.Boumedienne L.Courtehout, B.Terzic

Ordre du jour commun :

Examen du projet de Rapport annuel politique de la ville 2015-2016 du contrat de ville de Metz Métropole en vue de la transmission d'un avis

Synthèse

Le projet de rapport transmis sollicite l'avis du Conseil Citoyen (CC) et nous sommes satisfaits de mesurer le travail réalisé, donnant enfin une place reconnue aux CC. Nous prenons acte également que le seul fait qu'un tel document nous soit soumis à l'état de projet montre que les efforts réels sont engagés par les techniciens de la politique de la ville.

Sur la forme :

Le rapport reste difficile à lire. Le CC souhaiterait qu'un effort soit réalisé pour rendre le document plus accessible, en proposant un résumé plus facile à lire (mais nous savons que c'est un exercice difficile). Les faits marquants des deux années écoulées pourraient être présentés.

Les différentes parties du document concernent les différents financements du contrat de ville. Nous souhaiterions disposer d'une présentation différente, mettant l'accent sur les réalisations concrètes. Présenter le contrat de ville en privilégiant les actions réalisées plutôt que l'argent utilisé ce qui permettrait de rendre le document plus concret.

Par exemple l'utilisation du terme de « programmation » du titre 3 du document semble inapproprié. Il semble bien que la « programmation » du contrat de ville s'applique aussi bien à ce chapitre 3 qu'aux autres ressources DSU et DPV. Il serait utile de rappeler dans le document en introduction la répartition des compétences entre État, métropole, et communes dans l'initiative d'utilisation des fonds selon leurs provenances.

Il manque dans le document une somme des actions réalisées grâce au contrat de ville. Elles sont citées tout au long du document mais devraient être mieux mises en valeur, plus détaillées pour être plus visibles.

Il est regrettable que l'évaluation des CC fasse l'objet d'une présentation différente pour les villes de Metz et Woippy alors qu'ils suivent les mêmes objectifs, et qu'ils s'inscrivent dans la même démarche.

Sur le fond :

Le CC s'interroge sur les mentions de « référents de quartier » cités dans le document pour la commune de Woippy. Qui sont ces « référents de quartier », où sont-ils localisés, de qui dépendent-ils, comment travaillent-ils ?

Le CC constate le peu de projets menés sur le pilier 3 (emploi et développement économique) et le regrette, persuadé que le développement économique est un moyen important des difficultés des quartiers « politique de la ville ».

Sur ce point le CC considère que l'action à mener devrait s'appuyer sur une organisation au plus près des quartiers, et non centralisée sur un point central ou unique. Le projet du centre d'affaires de quartier imaginé au lycée Poncelet semble intéressant mais devrait être dupliqué côté Woippy, dans un lieu transversal aux différents quartiers de la ville.

En matière de transport, le CC regrette l'absence de projets menés pour faciliter l'accès des habitants aux transports en commun (bus et Mettis), en offrant des réductions de tarif incitatives notamment lors des déplacements en famille ou le week-end.

Metz, 27 novembre 2017

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Mme Anne ALBERT
Chargée de mission
Politique de la Ville et Rénovation Urbaine
Direction Développement et Aménagement
Durable

Objet : Remarques des conseils citoyens concernant le Rapport Annuel Politique de la Ville

Madame ,

Dans le cadre de la révision du Rapport Annuel Politique de la Ville 2015-2016, nous vous transmettons les remarques formulées par les conseillers citoyens de la Ville de Metz :

Page 15.

- *Le graphique avec le nombre de présents à au moins une séance et les membres actifs n'est pas clair. Il donne l'impression que les CC de hauts-Vallières et Sablon ne sont pas actifs, ce qui n'est pas conforme à la réalité.*

Pages 33 - 34:

- *À quelles actions correspondent les montants affichés dans la colonne "Hauts des Vallières"? Serait-il possible d'afficher également le nombre d'habitants qui ont bénéficié de ces actions?*

- *Ce serait intéressant d'avoir plus de détails sur les actions menées par quartier. Le document montre les montants mais pas le détail des actions ni le nombre d'habitants qui en ont bénéficié.*

Page 15:

- *A propos du Conseil Citoyen Sablon sud, dans le document il est caractérisé par "une faible dynamique". Cette formulation ne tient pas compte de la fête de quartier dite des 4 vents qui a eu lieu le 20/05/2016 et où il a été possible de recueillir les priorités des habitants du secteur par la mise en place d'un stand.*





Remarques d'ordre général:

-"il y manque un compte-rendu synthétique des échanges à l'occasion des séances internes du Conseil Citoyen, la parole des habitants aurait pu être rapportée de façon plus directe, plus concrète avec moins de références à des concepts généraux (exemples: fenêtres des habitations à réparer, digicodes à installer...)"

Nous vous remercions pour l'intérêt que Metz Métropole témoigne aux Conseillers Citoyens en les impliquant dans la construction de ce rapport.

Restant à disposition pour compléter votre information, nous vous prions d'agréer, Madame l'expression de nos sincères salutations.

Alexandre AGIUS
Président du COJEP



VILLE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Objet : Rapport 2015 et 2016 du Contrat de Ville et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Observations formulées par les élus municipaux de la Ville de Metz

Organisation

- . Le pilotage et l'organisation du Contrat de Ville paraissent trop compliqués. Il faudrait tout décomplexifier
- . Nécessité de respecter les délais afin que le rapport puisse être présenté en année n+1
- . Les délais d'instruction et d'attribution des subventions doivent être améliorés afin d'éviter le problème rencontré cet été sur les crédits du programme 147
- . Comment sensibiliser et faire partager les enjeux de la politique de la ville aux maires des communes de l'agglomération qui ne se sentent pas forcément concernés ?

Contenu

- . L'axe "développement économique" devrait être renforcé dans les quartiers avec notamment la création d'un centre d'affaire, tout en vérifiant que le développement de l'emploi profite bien aux habitants des QPV
- . Il est regretté le peu, voire pas d'actions du tout, en direction des femmes, favorisant l'égalité ou mobilisant des femmes dans les quartiers
- . Les moyens consacrés au pilier "cohésion sociale" paraissent sous dotés en comparaison au pilier "urbain"
- . Une réponse de Metz Métropole est attendue quant à la réflexion menée sur le transport urbain dans le quartier des Hauts de Vallières

Finances

- . Il est important de recentrer l'utilisation des crédits "politique de la ville" et éviter le saupoudrage en limitant le nombre de priorités et objectifs
- . Comment peut-on mieux mobiliser le droit commun dans les quartiers et trouver de nouvelles sources de financement ?

Suivi du Contrat de Ville

- . Il est nécessaire de mettre en place une vraie évaluation des actions afin d'en mesurer la pertinence et l'efficacité
- . Quels sont les moyens mobilisés par Metz Métropole pour l'observation des quartiers ?
- . Quels sont les moyens consacrés par Metz Métropole pour l'évaluation du Contrat de Ville et des actions financées



VILLE DE WOIPPY

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017

Echanges suite à la présentation du rapport « Politique de la Ville 2015-2016 » du Contrat de Ville :

- Il aurait été intéressant de faire apparaître quelques éléments chiffrés sur les actions Politique de la Ville menées à Woippy.
- Il a été précisé que, pour l'année 2016, le bilan des actions menées sur le territoire de la Ville de Woippy sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE

METZ METROPOLE - JUIN 2016

I- PREAMBULE

Les dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine imposent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale signataires d'un Contrat de Ville d'adopter un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Sa mise en œuvre répond aux objectifs suivants :

- permettre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du Projet de Territoire et du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI),
- cadrer l'effort financier de la communauté d'agglomération sur le Projet de Territoire dans le respect de la prospective financière,
- orienter la structure de la fiscalité intercommunale pour assurer une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées,
- et favoriser la solidarité du territoire entre les communes membres et la communauté d'agglomération par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité, mutualisation ...) pour la réalisation d'opérations bénéfiques sur le territoire.

Cet outil est un cadre fondamental sur lequel Metz Métropole et ses communes doivent prendre appui pour développer la solidarité dans l'exercice de leurs missions de services publics.

Une ambition de solidarité ancrée dans le Projet du Territoire

Par délibération du Conseil de Communauté du 9 septembre 2013, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est dotée d'un Projet de Territoire pour les 20 prochaines années. Ce Projet de Territoire fixe les ambitions de l'Agglomération à l'horizon 2032, qui se déclinent autour de 5 axes :

- être un territoire d'opportunités pour les jeunes : formation, insertion, emploi, culture, logement,
- renforcer la dimension créative de l'agglomération et ainsi son identité économique et touristique autour de dynamiques culturelles, technologiques et scientifiques, adossées

d'une part sur les filières matériaux et énergie et d'autre part sur la production et la diffusion artistique,

- offrir une haute qualité de vie adossée aux principes de l'écologie urbaine,
- développer les coopérations avec les pays voisins pour jouer pleinement un rôle de relais européen à l'échelle nationale,
- fédérer autour du Projet de Territoire l'ensemble des communes et des habitants de l'agglomération et définir collectivement la meilleure adéquation ressources/moyens pour réaliser nos envies.

Sur ce dernier point -qui reprend notamment le développement de la solidarité entre communes- le Projet de Territoire précise qu'il "*devra être accompagné d'un nouveau pacte Financier entre Metz Métropole et ses communes membres. Celui-ci aura pour objectif, sur la base d'un diagnostic financier de l'ensemble des collectivités, le redéploiement des moyens au travers d'une solidarité renforcée et d'une péréquation efficace. Ce pacte financier devra avant tout définir les grandes règles de l'évolution de la répartition des recettes et des charges au fil de l'évolution des compétences de Metz Métropole, qu'elles soient voulues ou imposées par le législateur*". Cet outil définira également les conditions d'un ajustement financier et fiscal permanent aux réalités, aux ambitions et aux compétences de Metz Métropole.

Une solidarité rendue nécessaire par un contexte financier tendu.

Cet objectif de développement de la solidarité au sein du bloc communal est renforcé depuis 2014 par la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités territoriales, dont la principale disposition consiste en la participation des collectivités au redressement des finances publiques. La réduction drastique des concours financiers de l'Etat qui en résulte se traduit pour Metz Métropole par une baisse de dotations d'environ 11 millions d'euros en cumulé sur la période 2012-2017, ainsi que par une réduction significative des financements publics accordés aux projets de la collectivité. Dans ce contexte difficile et contraint, Metz Métropole, conformément à ses ambitions affichées dans le Projet de Territoire, se devait de poursuivre son objectif de développement du territoire dans l'intérêt de ses habitants et investir prioritairement sur le long terme dans des projets structurants et productifs. Un Programme Pluriannuel d'Investissement raisonné (173M€ sur 5 ans) a donc été voté pour les 5 prochaines années en préservant les équilibres financiers de la collectivité, tout en optimisant ses dépenses de fonctionnement (-7,8M€ d'ici 2017).

Un recentrage de la politique de la ville vers l'agglomération, porteur de solidarité.

Depuis la réforme de la politique de la ville intervenue en 2014, le pilotage stratégique du contrat de ville relève de l'intercommunalité. Un EPCI signataire d'un Contrat de Ville s'engage à définir des «objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville », qui se traduisent notamment par

l'élaboration d'un « Pacte Financier et Fiscal de Solidarité » dont l'objectif est de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres.

Metz Métropole, aujourd'hui chargée du diagnostic du territoire, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville, du suivi des actions ainsi que de la mise en œuvre de celles relevant de ses compétences, a formalisé son Contrat de Ville le 3 juillet 2015. Dans ce cadre, elle doit se doter dans un délai d'un an -soit d'ici le 3 juillet 2016- d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, reprenant ainsi l'objectif décrit au Projet de Territoire.

II- Les différentes composantes d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité s'illustre par les **composantes obligatoires** suivantes :

Première composante

Il s'agit des efforts de mutualisation des recettes et charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion de transferts de compétences.

Cette composante fixe également les règles d'évolution de l'attribution de compensation.

L'historique des transferts de charge à Metz Métropole fait apparaître deux types de situations :

- les compétences transférées sur la base d'un coût réel pour la commune,
- les compétences et/ou les services ayant fait l'objet d'une harmonisation de leur financement entre communes, d'une prise en charge financière totale ou partielle de la communauté d'agglomération (ex : pluvial, mission locale, droit des sols...).

Deuxième composante

Les politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constituent la deuxième composante d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Dès la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, il avait été décidé d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au profit des communes membres. Par délibération du 30 septembre 2002, le Conseil de Communauté a instauré cette DSC, correspondant au reversement aux communes membres de Metz Métropole d'une fraction du surplus annuel de taxe professionnelle (y compris les compensations fiscales) constaté sur le territoire communautaire.

Troisième composante

La suppression de la Taxe Professionnelle (TP) et son remplacement par de nouvelles recettes ont justifié la création de nouveaux outils de péréquation. Ainsi, la territorialisation de la Cotisation à la Valeur Ajoutée notamment a concentré la fiscalité locale sur certains territoires. De même, les outils de péréquation préexistants comme les Fonds Départementaux de la Taxe Professionnelle (FDTP) et le Fonds de Solidarité de communes de la Région d'Île de France (FSRIF), alimentés exclusivement par la TP, sont devenus obsolètes. Dans ce cadre, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place par l'Etat en 2012. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Son enveloppe augmente progressivement pour représenter 2% des recettes fiscales du bloc local (1,15 milliard d'euros) en 2017.

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, constituant ainsi le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour l'ensemble communal.

Les contributeurs au FPIC sont les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le Potentiel Financier Agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFIA moyen constaté au niveau national.

Il s'articule autour des grands principes suivants :

- une mesure de la richesse à l'échelon intercommunal agrégeant richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais du PFIA,
- un fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le PFIA est supérieur à un certain seuil,
- une redistribution des ressources de ce fonds en faveur des collectivités selon leur revenu moyen par habitant et leur effort fiscal. Les ressources du fonds sont ainsi fléchées vers les collectivités moins favorisées,
- une répartition de droit commun au sein de l'ensemble intercommunal entre l'EPCI et ses communes membres mais également entre les communes membres, prévoyant un traitement particulier des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine cible,
- des possibilités pour les exécutifs locaux de répartir les charges ou les reversements plus ou moins librement entre l'EPCI et ses communes membres dans des conditions de majorité renforcée et dans des délais contraints.

Les critères retenus pour la répartition des prélèvements ou des reversements au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) constituent la 3^{ème} composante d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Au-delà de ces 3 composantes obligatoires, un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pourra être enrichi d'autres éléments, tels que le conventionnement sur le partage de la taxe foncière communale perçue sur les zones d'activité économique communautaires ou la mise en place de fonds de concours aux communes, dispositifs actuellement à l'étude à Metz Métropole.

III- La déclinaison des composantes du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Metz Métropole

Première composante : transferts de compétences pris en compte par l'Attribution de Compensation (AC), règles d'évolution et transferts de charges directement pris en charge par Metz Métropole.

Celle-ci consiste en l'identification des transferts de compétence et de solidarité de services pris en charge, en tout ou partie, directement par la Communauté d'Agglomération et qui ne sont pas impactés sur les communes membres. Le tableau ci-après recense le dispositif actuel de solidarité de Metz Métropole au regard des principes retenus par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

compétences et/ou services	Principes d'évaluation retenus par la CLECT	Session de la CLECT
Instruction du Droit des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'impact pour les communes membres, • Prise en charge globale par Metz Métropole. 	5/12/2002
Contribution AGURAM "parts communales"	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'impact pour les communes membres, • Prise en charge globale par Metz Métropole. 	5/12/2002
Eaux pluviales : dépenses d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • 30% de la charge liée au programme d'investissement annuel moyen impactée aux communes membres, • 70% pris en charge par Metz Métropole. 	16/12/2003
Archéologie Préventive	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'impact pour les communes membres, • Prise en charge globale par Metz Métropole. 	4/12/2007
Mission locale	<ul style="list-style-type: none"> • 50% de la contribution annuelle à la mission locale est impactée dans l'Attribution de Compensation des communes membres, • 50% pris en charge par Metz Métropole. 	7/11/2011
Infrastructures et technologie de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'impact pour les communes membres, • Prise en charge globale par Metz Métropole. 	7/11/2011

Le présent Pacte Financier et Fiscal de Solidarité repose sur les principes suivants :

- Maintien de la prise en charge par Metz Métropole des charges transférées antérieurement selon les principes définis alors,
- Pour les futurs transferts de compétence, la détermination des transferts de charge sera opérée sur la base d'un principe de neutralité financière entre Metz Métropole et ses communes membres.

Deuxième composante : Dotation de Solidarité communautaire (DSC) au profit des communes membres

En 2015, une révision des critères de la Dotation de Solidarité Communautaire a été opérée afin de tenir compte du nouveau périmètre fusionné communautaire, de corriger certaines disparités et de garantir une visibilité et une relative stabilité du reversement au profit des communes, dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat.

Par délibération du 28 septembre 2015, le Bureau a adopté le montant de l'enveloppe, les nouveaux critères d'attribution, ainsi que leur pondération.

S'agissant de l'enveloppe annuelle de cette DSC, il a été décidé de la maintenir à son niveau voté en 2014 après la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre arrondi à l'euro supérieur, soit 5 788 171€.

La répartition de l'enveloppe entre les communes reposera quant à elle d'ici 2020 sur 4 critères principaux ayant chacun la même pondération :

- population INSEE : 25%,
- écart relatif de potentiel financier 4 taxes par habitant par rapport au potentiel financier moyen par habitant de la strate de la Commune : 25%,
- nombre de logements sociaux : 25%,
- longueur de la voirie communale : 25%,

L'objectif fixé par la révision de la DSC a été de supprimer le critère actuel de la "progression des bases de taxe professionnelle sur la commune" en raison de la disparition de la taxe professionnelle et de l'importante volatilité constatée pour toutes les données de fiscalité professionnelle.

Cette évolution sera progressive et s'étalera sur une durée de 5 ans de 2015 à 2019 afin de lisser les incidences à la hausse ou à la baisse pour les communes concernées, et se traduira par une diminution progressive de la pondération du critère "progression des bases de taxe professionnelle sur la commune" au profit du critère "longueur de voirie communale".

Pour 2016, deuxième année d'évolution vers le nouveau dispositif, la pondération suivante sera appliquée :

- population INSEE : 25%,
- écart relatif de potentiel financier 4 taxes par habitant par rapport au potentiel financier moyen par habitant de la strate de la commune : 25%,
- nombre de logements sociaux : 25%,
- longueur de la voirie communale : 17%,
- progression des bases de taxe professionnelle sur la Commune : 8%

Chaque année d'ici 2020, le critère « Longueur de la voirie communale » verra sa pondération progresser de 2 points pour atteindre 25%, et le critère « Progression des bases de TP sur la commune » verra sa pondération baisser de 2 points pour être totalement supprimé en 2020.

Par ailleurs, les montants de l'enveloppe sont répartis par commune conformément aux données de l'année civile précédente (fiches DGF 2015 ; répertoire public des logements sociaux 2015 ...).

Enfin, est maintenue la part fixe spécifique de 53 388€ destinée à compenser pour la Commune d'Augny les conséquences négatives d'accords de partage de taxe professionnelle établis en leur temps au sein du Syndicat Actisud et qui ont fait l'objet d'une déduction dans l'Attribution de Compensation.

Troisième composante : répartition de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Depuis 2015, l'ensemble intercommunal Metz Métropole est contributeur net au FPIC à hauteur des montants suivants :

- 20 492€ en 2015
- 705 997€ pré-notifiés pour l'année 2016.

Au regard des mécanismes de répartition fixés par la Loi, qui reposent sur un système de solidarité à la fois entre l'EPCI et ses communes membres, mais également entre communes membres, il est acté que le montant du FPIC est réparti selon les règles de droit commun, conformément aux dispositions prévues aux articles L2336-1 à L2336-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- La part à la charge de la Communauté d'Agglomération est calculée en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), le reste de la contribution étant partagée entre les communes membres,

- La part à la charge des communes est répartie en fonction du potentiel financier par habitant et de la population de chacune des communes,
- Enfin des exemptions de prélèvement sont prévues par la loi pour les communes classées parmi les plus défavorisées, soit actuellement pour les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) , pour les 30 premières communes jusqu'à 9 999 habitants également éligibles à la DSU et pour les 2 500 premières communes éligibles à la Dotation Solidarité Rurale Cible. Leur part de FPIC est prise en charge par la Communauté d'Agglomération.

IV- Synthèse : tableau récapitulatif des composantes du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Metz Métropole.

	COMPOSANTE	OBJET
1	Transferts de compétences pris en compte par l'Attribution de Compensation (AC), règles d'évolution et transferts de charges directement pris en charge par Metz Métropole.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des AC issues des transferts de charges opérés depuis la création de Metz Métropole, - Pour l'avenir : transfert de charges reposant sur le principe de neutralité financière pour Metz Métropole et ses communes membres.
2	Dotations de Solidarité communautaire (DSC) au profit des communes membres	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'enveloppe de la DSC à 5 788 171€. - Suppression progressive du critère « Bases TP » d'ici 2020 et montée en puissance du critère « linéaire de voirie ». - A partir de 2020 la répartition sera basée sur 4 critères : <ul style="list-style-type: none"> • population INSEE : 25% • potentiel financier par habitant : 25% • nombre de logements sociaux : 25% • linéaire de voirie : 25%.
3	Répartition de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition de droit commun entre Metz Métropole et ses communes membres